



**Union Economique Benelux  
Groupe de travail « Politique de la Jeunesse »**

# ***Conférence de travail Benelux***

**12 au 14 décembre 2001 à Larochette  
Grand-Duché de Luxembourg**

**Travail Jeunesse.  
Implications interculturelles et transfrontalières**

**Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère de la Famille,  
de la Solidarité Sociale  
et de la Jeunesse**

**Service National de la Jeunesse  
SESOPI, CLAE, ASTI  
Activité dans le cadre du programme  
communautaire »Jeunesse de l'Agence**

CESIJE ASBL  
Centre d'Études sur la Situation  
des Jeunes en Europe  
LUXEMBOURG

Table des matières

**1. Programme**

1.1. Mercredi, le 12 décembre 2001.....2  
 1.2. Jeudi, le 13 décembre 2001.....3  
 1.3. Vendredi, le 14 décembre 2001.....4

**2. Exposés des différents intervenants le 12 décembre 2001**

2.1. Exposé de Monsieur Frantz-Charles Muller.....5  
 2.2. Exposé de Monsieur Gérard Kieffer.....7  
 2.3. Exposé de Madame Hilde Van Dyck.....10  
 2.4. Notes de l'exposé de Monsieur Herbert Lennertz.....17  
 2.5. Exposé de Monsieur Jan Van der Burg.....18

**3. Rapport des visites du 13 décembre 2001**

3.1. Visite de l'ASTI.....21  
 3.2. Présentation du SeSoPI-Centre Intercommunautaire.....23  
 3.3. Visite du CLAE.....26

**4. Présentation du projet transfrontalier Saar-Lor-Lux pour animateurs de loisir**

4.1.1. La Grande Région : son histoire, sa culture.....28  
 4.1.2. Les partenaires du projet.....31  
 4.1.3. Un projet porté par une équipe transfrontalière.....32  
 4.1.4. La compétence interculturelle : un apprentissage.....37  
 4.1.5. Programme des deux stages.....41

**5. Rapport des workshops du 14 décembre 2001**

5.1. Echange de jeunes et éducation non-formelle.....43  
 5.2. Mise en réseau de la coopération au niveau du Benelux et de la Grande Région, Association, Formation, Centre(s) de Jeunesse.....45

**6. Coordonnées des intervenants et des participants.....49**

# 1. Programme

## 1.1. Mercredi, le 12 décembre 2001

- A partir de 10.00 heures      Arrivée et inscription des participants au Centre Osterbour  
45, rue Osterbour, L-7622 LAROCLETTE,  
Tél. (+352) 837081 & (+352) 87832,  
Fax. (+352) 878326.
- 12h30      Déjeuner au Centre Osterbour.
- 14h00      Au centre culturel de Larochette :
- 14h15      **Mots de bienvenue de Monsieur Frantz-Charles MULLER**, directeur du Service National de la Jeunesse au Centre Culturel de Larochette :
- 14h45      Premier exposé par **Monsieur Gérard KIEFFER**, SeSoPI-Centre Intercommunautaire asbl.
- 15h15      Deuxième exposé par **Madame Hilde VAN DYCK**, Ministère de la Communauté Flamande de Belgique.
- 15h45      Discussion
- 16h00      Pause café
- 16h30      Troisième exposé par **Monsieur Herbert LENNERTZ**, Ministère de la Communauté Germanophone de Belgique
- 17h45      Quatrième exposé par **Monsieur Jan VAN DER BURG**, Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports des Pays-Bas.
- 18h15      Discussion
- 20h30      Repas du soir au Centre Osterbour
- Soirée :      Réunion informelle autour du feu et/ou sortie à Larochette

## 1.2. Jeudi, le 13 décembre 2001

- 08h30      Petit-déjeuner
- 09h30      **Départ en bus pour Luxembourg-Ville.**
- 10h15      **Visite de l'ASTI : « Association de soutien aux travailleurs immigrés »**  
Présentation par **Madame Laura ZUCCOLI**, coordinatrice activités. Thème :  
**Matériel didactique interculturel réalisé par Centre de Documentation et d'Animation Interculturelles (CDAIC/ASTI).**  
Réactions du groupe et échange d'expérience.
- 12h15      Déjeuner au Restaurant Parc Belle-Vue, Luxembourg.
- 14h00      **Visite du SeSoPI-Centre Intercommunautaire asbl.**  
Présentation par **Monsieur Gérard KIEFFER**, directeur.  
Thème:  
Formation spécifique pour formateurs et animateurs dans le domaine interculturel.  
Témoignage d'un animateur impliqué dans le projet.  
Réactions du groupe et échange d'expérience.  
**Présentation par Monsieur Luc Wendling de l'asbl Inter-Actions.**
- 16h45      **Visite du CLAE : « Comité de liaison et d'Action pour Etrangers »** Présentation  
par **Monsieur Diogo QUINTELA**, président.  
Thème :  
Echanges de jeunes avec des pays d'origine.  
Témoignages de jeunes étrangers vivant au Grand-Duché de Luxembourg impliqués  
dans le projet.  
Réactions du groupe et échange d'expérience.
- Retour au Centre Osterbour à Larochette.
- 19h00      Vin d'honneur offert par la Commune de Larochette au Centre Culturel de Larochette.
- 20h00      Dîner au restaurant « Op der Bleech », Larochette.



## 2. Exposés des différents intervenants le 12 décembre 2001

### 2.1. Exposé de Monsieur Frantz-Charles Muller

Au nom du Service National de la Jeunesse j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce colloque intitulé « Travail Jeunesse. Implications interculturelles et transfrontalières ».

Suite aux bouleversements socio-politiques de la dernière décennie, le tableau culturel des différents pays de l'Europe s'est considérablement altéré. Nos régions (Benelux et Lorraine) ont connu des flux migratoires importants, entraînant une diversité culturelle caractéristique à chaque région.

Des processus d'équilibrations locales ont du être réalisés, afin de garantir le bon fonctionnement des mécanismes sociaux-économiques. Dans chaque région, de nouvelles structures se sont créées et les structures de jeunesse existantes ont repensé leur mode et moyen de travail, afin de faire face à l'afflux de jeunes originaires de pays et de cultures différentes.

En ce qui concerne la population du Luxembourg, elle compte 35 % d'étrangers. Malheureusement, les contraintes inhérentes à la vie quotidienne n'ont pas permis jusqu'à ce jour d'établir des structures suffisantes de promotion de la vie commune et harmonieuse entre les différentes cultures.

Lors de ce colloque, les acteurs et responsables du travail jeunesse des pays Benelux et de la Lorraine sont rassemblés dans le but de mieux coordonner leurs efforts respectifs. En effet, ce colloque s'inscrit dans une des lignes directrices de la coopération interne BENELUX, à savoir : faciliter la création de réseaux entre associations agissant sur des thématiques précises.

Déjà en 1996, notre Ministère de la Jeunesse avait d'ores et déjà défini les lignes directrices de sa politique en accentuant particulièrement :

- la participation des jeunes à la société
- l'égalité des chances pour tous les jeunes
- la promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité, la tolérance.

Je pense que ces trois lignes directrices prises en commun devraient guider toute institution/organisation oeuvrant dans le domaine du travail de jeunesse à privilégier les actions et projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'apprentissage interculturel. « Le travail de jeunesse ne peut...être axé sur des valeurs apparemment monoculturelles – le quotidien des jeunes est, lui multiculturel. »<sup>1</sup>

Un examen plus rapproché des détails de scolarisation des jeunes au Grand-Duché nous révèle que les principales nationalités étrangères sont le Portugal, la France et l'Italie et ensuite les jeunes originaires des pays de l'Est (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Pologne). Par conséquent, il importe de penser un concept qui inclura le maximum de jeunes touchés : étrangers et luxembourgeois confrontés quotidiennement avec le phénomène de la multiculturalité.

Par ailleurs, lors de l'accord de coalition de 1999, les décideurs du pays ont souligné que « le but principal de la politique de la jeunesse est d'aider les jeunes à développer leurs potentialités (et qu') il y a lieu avant tout de veiller (...) à promouvoir l'égalité des chances pour tous les jeunes, voire à assurer la promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité, la tolérance. »

<sup>1</sup> Rapport national sur la jeunesse au Luxembourg, 2001.

Parallèlement, nous pouvons noter dans les conclusions de la Présidence tirées lors du sommet européen de Nice (du 7-9 décembre 2000) le même souci de promouvoir l'aspect interculturel au niveau du travail de la jeunesse.

De plus, Romano Prodi lors de son discours devant le Parlement européen, en sa qualité de Président de la Commission Européenne a exprimé clairement son souhait de « donner forme nouvelle à la Nouvelle Europe » en luttant e.a. activement contre le racisme. Le secrétaire général pour le Conseil de l'Europe inclut les mêmes réflexions au niveau de la formulation des priorités pour 2001-2005.

Il me semble pertinent de nous occuper de la société multiculturelle impliquant des modes de vie à caractère interculturel, d'autant plus que le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Conseil de l'Europe, où notre pays assumera la Présidence du Conseil des Ministres en 2002, « en faveur des valeurs de paix, de justice et de solidarité, en vue de développer des sociétés démocratiques et tolérantes, dans l'acceptation de la différence et le respect des citoyens. »<sup>2</sup>

Dans le cadre de l'apprentissage interculturel, il est essentiel de préparer les jeunes à faire face aux développements socio-politiques et de leur offrir les moyens de s'impliquer dans des processus de changements, tant de conditions de vie que de mentalités et d'exercer une influence positive et constructive sur les courants d'interactions actives.

Il s'agit de viser la participation maximale des jeunes aux projets d'échanges offerts, afin de mettre en pratique les propos d'intégration sociale, de promotion des valeurs telles que la tolérance, la connaissance et la compréhension. Il est important de les confronter à des expériences à caractère multiculturel, afin d'éveiller leur désir d'avancer vers l'Autre et de transformer le schéma de multiculturalité en dynamisme interculturel.

J'espère que les objectifs de cette rencontre vont pouvoir être atteints, à savoir : le développement de perspectives et de coopération dans le domaine du travail jeunesse au niveau interculturel et transfrontalier et je vous souhaite à tous de passer des journées intéressantes.

---

<sup>2</sup> Déclaration de politique étrangère de Mme Polfer devant la Chambre des Députés, le 20 mars 2001.



## 2.2. Exposé de Monsieur Gérard Kieffer

### **La situation multiculturelle au Luxembourg**

---

Je suis loin de pouvoir vous donner un aperçu exhaustif de la situation actuelle concernant la vie multiculturelle au Grand-Duché. Puisque je dispose d'à-peu-près 30 minutes, je vous propose 4 angles de vues respectivement 4 aspects clés qui pourront vous aider à vous faire une idée du « vivre-ensemble » et de ses défis au Luxembourg.

1. Évolution historique (aspects historiques/démographiques de 1875-2001)
2. L'école et ses défis
3. Le marché du travail
4. Les demandeurs d'asile (aspects culturels, régularisation)

#### **1. Évolution historique (1875-2001)**

(Graphique « *Évolution historique 1875-2001* » D07.5)

##### • Le temps d'avant-guerre (1875-1910)

- autour de 1880 : les Luxembourgeois migrent vers l'Amérique (±5.600)
- augmentation de la production de fer, passant de 300 t/jour à 7.000 t/jour en 1910
- 58% des mineurs étaient des étrangers, 60% des ouvriers de l'industrie du fer étaient des étrangers
- « une loi détermine que les entreprises doivent réserver entre 66% et 90% des postes à des Luxembourgeois. Certains domaines de l'industrie sont dans l'impossibilité de suivre cette loi. » (Hoffmann Serge)
- économie était prédominé par les Allemands (surtout des cadres et des main-d'œuvres qualifiés)

##### • Entre les deux guerres

- entre 1913 et 1919, le nombre des ouvriers étrangers diminuait considérablement (entre 57% et 80%) celui des Luxembourgeois de 2%. (crise générale, saturation du marché de fer)
- Le Luxembourg sort du Zollverein avec l'Allemagne (1842-1918)
- « Le Luxembourg aux Luxembourgeois » revendiquait le ministre A. Collart en défendant le projet de loi « ayant pour but d'éliminer le plus possible les éléments étrangers, tant ouvriers qu'employés dans notre industrie métallurgique. »
- Avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, augmentation spectaculaire des ouvriers étrangers (+206%), les Luxembourgeois que de 48%.

##### • Les années 60

- Le début des années 60, l'Etat a dû remédier à la diminution sensible de la venue des ouvriers italiens qui profitaient d'une économie nationale en voie d'amélioration. Le regroupement familial fut facilité considérablement dès les années 50, ce qui permettait l'installation des familles des ouvriers étrangers au Luxembourg. L'objectif était de stabiliser la population, donc de garder les ouvriers.
- Puisque même le regroupement familial ne pouvait assurer un flux croissant d'ouvrier italiens vers le Luxembourg, le gouvernement réfléchissait vers la fin des années 60 sur des accords de main-d'œuvre qui fut conclut avec la Yougoslavie et le Portugal (1970). Ces contrats portaient des fruits : moins pour des ressortissants yougoslaves, il n'y avait que quelque 2.000 qui arrivaient, mais beaucoup plus pour les ressortissants portugais.
- Au même moment, le chef de gouvernement G. Thorn réfléchissait sur la possibilité de faire un accord similaire avec la Tunisie. Mais vu les éventuels problèmes d'intégration de ressortissants de pays d'une autre sphère culturelle, on ne poursuivait pas ces propositions.

#### • Les années 70

- les Portugais qui arrivaient au Luxembourg encore dans l'illégalité furent régularisés par la conclusion officielle de l'accord de main d'œuvre avec le Portugal. Des entrepreneurs et industriels luxembourgeois faisaient du « head-hunting » au Portugal. Des entreprises luxembourgeoises et portugaises collaboraient ainsi que les administrations de l'emploi.

#### • De 1970 à 2001

- Le nombre de ressortissants portugais passe de 5.800 (1970) à 58.500 en 2001.
- Augmentations moins spectaculaires mais nettes des ressortissants allemands, français et belges, les français atteignant aujourd'hui presque le nombre des Italiens.
- Le nombre actuel de citoyens avec passeport étranger est autour de 37,3% (Statec).

## 2. L'école et ses défis

### (Graphique « *Élèves luxembourgeois et étrangers...* » E02.1)

- Le nombre total d'élèves au Luxembourg est de ± 71.800 (préscolaire, primaire, secondaire).
- 35% sont des élèves étrangers.
- Premier constat : ce pourcentage est atteint de près dans le préscolaire, le primaire et le secondaire technique. Sauf dans le secondaire classique il n'atteint que 13%.
- Deuxième constat (c'est plutôt une hypothèse) : la question des langues joue un rôle décisif dans la réussite.
- Les enfants sont alphabétisés en allemand, langue assez proche du luxembourgeois et difficile pour tous les enfants qui à la maison parlent le portugais ou le français. Vous pouvez imaginer les difficultés des parents qui n'ont pas toujours les moyens d'épauler leurs enfants pour les devoirs à domicile.
- Troisième constat : le taux d'enfants d'origine étrangère est significativement plus important dans le modulaire, donc dans le système scolaire le moins qualifié.
- Quatrième constat : on constate une grande fuite d'élèves luxembourgeois et étrangers scolarisables au Luxembourg vers des écoles dans les pays limitrophes (1.000-3.000 ?)

## 3. Le marché du travail

### (Graphique « *Population active luxembourgeoise et étrangère* » T02.5)

- La population active : en comparant les données de 1996 et de 2001, vous pouvez constater une évolution assez impressionnante : le taux de Luxembourgeois à la population active passe de 46% à 39% et continue à diminuer.
- En chiffres absolus on constate que le nombre de luxembourgeois a tendance à stagner ou d'augmenter légèrement (+6%) tandis que le nombre absolu d'étrangers augmente de presque 45%.
- Si l'immigration a fourni la main d'œuvre manquante jusque dans les années 70, le travail frontalier est devenu la source principale de main d'œuvre dans les années 80 et depuis 1991, la progression de l'emploi salarié s'explique par la seule augmentation de la main-d'œuvre frontalière

### (Graphique « *Les frontaliers* » T12.5)

- L'évolution depuis 1987 est claire : le nombre de frontaliers passe de 22.200 à 94.761 en 2001.
- Entre 1988 et 2001 furent créés quelques 100.000 postes de travail qui furent occupés par 51.000 frontaliers et 25.000 étrangers résidents.

### (Graphique « *Le Luxembourg et les frontaliers* » T13.4)

#### 4. Les demandeurs d'asile

(Graphique « Personnes ayant cherché protection au Luxembourg » R01.5)

- Actuellement vivent au Luxembourg quelque 5.000 personnes réfugiées essentiellement ressortissantes des pays foudroyés par la guerre au Balkan. La plupart viennent du Monténégro et du Kosovo.
- Un défi majeur pour le Luxembourg reste la question : intégration ou retour ! Une politique active d'intégration ne peut être démarrée tant que les procédures de régularisation ne sont clôturées. Mais puisque certaines familles sont au Luxembourg depuis 5 ans et plus et que les demandeurs en procédure d'asile n'ont pas le droit de travailler, cela pose un problème tant matériel que social.

(Graphique « Taux de reconnaissance d'un statut de protection » R09.2)

- En 2000, 17 personnes se voyaient octroyer un statut de réfugié. 1.787 refus furent prononcés.
- Le premier trimestre 2001, le taux de reconnaissance est de 4%

## 2.3. Exposé de Madame Hilde Van Dyck

Ce thème part du constat que le Benelux s'est trouvé confronté à un flux migratoire important. Je me permets d'illustrer cette constatation à l'aide de quelques données chiffrées. En 2001, la Belgique comptait 10.263.414 habitants, dont 861.685 de nationalité étrangère. Leur répartition régionale est la suivante: 280.962 en région flamande (pour 6.000.000 d'habitants) contre 262.771 dans la région de Bruxelles-Capitale et 317.952 en région wallonne.

A quoi il convient d'ajouter que bon nombre d'allochtones des 2ème et 3ème génération ont adopté depuis lors la nationalité belge et ont donc disparus des chiffres précités. Au niveau belge, il s'agit donc de moins de 10 %, au niveau de la Flandre, de même pas 5 %. Il s'agit néanmoins d'un groupe important de personnes et il est clair que les pouvoirs publics doivent intervenir de façon appropriée. Dans les conclusions du colloque qui s'est tenu à Gand, du 26 au 28 novembre derniers, et au cours duquel fut présenté le Livre blanc Jeunesse, fraîchement adopté, de l'UE, nous lisons que les jeunes assimilent l'antiracisme et la xénophobie comme des formes extrêmes de non acception qu'il convient dès lors d'aborder comme tels. La lutte contre le racisme n'est donc souvent qu'une stratégie défensive et souvent aussi contre-productive. Aussi y a-t-on plaidé pour une stratégie proactive axée sur le dialogue et la rencontre de l'autre.

Quelle réponse les pouvoirs publics flamands réservent-ils à cette problématique? La Communauté flamande a, dès le départ, opté pour une approche s'articulant sur la reconnaissance et la subvention d'associations et d'administrations. Une prise de position à laquelle le sociologue et professeur Mark Elchardus s'est rallié en se fondant sur des études récentes. Celui-ci a consacré une étude à la façon dont le citoyen participe à la vie associative en Flandre<sup>3</sup>. Cette étude fait apparaître que la participation à la vie associative va de pair avec la citoyenneté démocratique.

En Flandre, l'animation des jeunes s'effectue dans une perspective socioculturelle (pas d'aide sociale). Par une politique de subvention adéquate nous nous efforçons d'amener les associations et les administrations à développer des projets spécifiques axés sur des groupes cibles particuliers, et notamment sur les immigrés.

Le système de subvention de la division Jeunesse et Sports (AJ8) s'adresse à différents niveaux:

### 1. Subventions accordées aux autorités locales et provinciales

A l'époque les autorités locales subventionnaient les initiatives qui mettaient en place des projets axés sur ce qu'on appelait alors les « jeunes défavorisés ». Il s'agissait par exemple d'initiatives touchant directement les jeunes allochtones. A Anvers, par exemple, plusieurs a.s.b.l. travaillaient dans des quartiers à forte concentration d'immigrés (des jeunes d'origine marocaine dans certains quartiers, d'origine turque dans d'autres quartiers). Les maisons de quartier et les maisons de jeunes de ces quartiers se focalisaient sur ces groupes cibles spécifiques. C'est ainsi que des projets d'encadrement des devoirs ont vu le jour et que des activités sportives ont été organisées. Quand c'était nécessaire on a créé aussi des groupes d'encadrement pour jeunes filles.

Après la mise en application du décret sur les organisations locales de jeunes, les communes ont continué de subventionner ces initiatives. Une quinzaine de communes continuent ainsi de subventionner de telles activités en vertu de ce décret (Anvers et Malines, p.ex., mais aussi Louvain et Vilvorde où se déployaient des activités spécifiques en faveur des immigrés).

Lors de l'entrée en vigueur du décret réglant l'octroi de subventions aux administrations locales, elles ont bénéficié d'incitants complémentaires destinés à donner un nouveau coup de pouce aux initiatives couvertes par le régime dit des priorités.

<sup>3</sup> Les resultants sont publiés dans Mark Elchardus, Luc Huyse et Marc Hooghe, *Het maatschappelijk middenveld in Vlaanderen*, VUB press, 2001.

En quoi consiste ce régime des priorités ?

Par le régime des priorités le gouvernement flamand entend surtout accorder des incitants supplémentaires susceptibles de rencontrer certains besoins ou d'apporter un soutien supplémentaire à certaines évolutions. Cette priorité est réévaluée tous les trois ans et il peut être décidé de maintenir la priorité des années précédentes ou d'en choisir une autre. Pour les deux premiers plans directeurs en matière d'animation des jeunes (1995 et 1996-1998), le choix de la priorité s'est porté sur l'animation des enfants et des jeunes socialement défavorisés. Pour le prochain plan directeur en matière d'animation des jeunes 1999-2001, la priorité est restée la même, sa mise en application étant en revanche tout à fait différente de celle qui avait prévalu pour le plan précédent.

Le but du régime des priorités est d'amener les communes à fournir un effort supplémentaire dans le cadre des priorités arrêtées et de leur accorder à cette fin des moyens financiers supplémentaires (avec actuellement un maximum fixé à 500.000 fr. ou 12.395 Euros).

Pour 1999, 40 communes avaient introduit un plan annuel décrivant explicitement une ou plusieurs actions concrètes en fonction de cette subvention supplémentaire (aide à l'animation des jeunes axée sur des enfants et des jeunes socialement défavorisés, autres que les enfants et les jeunes handicapés pour lesquels il existe d'autres possibilités).

Une de ces nouvelles initiatives concerne par exemple la commune d'Alost qui a introduit le « Verpatsboembon ». Ce bon permet aux jeunes du groupe cible de participer gratuitement aux initiatives. Le bon s'adresse en principe à tous les jeunes de la commune (mais n'est gratuit que pour les jeunes du groupe cible).

La commune de Saint-Nicolas nous donne un autre exemple ; elle travaille avec des jeunes socialement défavorisés.

ZELE est une autre commune qui travaille essentiellement via les maisons de jeunes existantes (à la portée de tous). Le but du projet, dans son ensemble, est l'intégration des enfants et des jeunes – allochtones et autochtones – se trouvant dans une situation sociale précaire, dans le circuit usuel de l'animation des jeunes. Il existe par exemple un cybercafé qui vise en particulier les jeunes issus de l'immigration. Les jeunes reçoivent un certain nombre de jetons leur permettant de surfer sur internet pendant les heures d'ouverture normales en bénéficiant éventuellement de l'assistance d'un responsable de la maison des jeunes. Un certain nombre de jeunes défavorisés ont ainsi appris à connaître la maison des jeunes et participent également à d'autres activités.

La même commune organise aussi une journée sportive qui permet elle également de toucher une série de jeunes défavorisés.

En l'an 2000 se sont déroulés les travaux préparatoires à la révision du décret. Le but de cette révision était de trouver une solution structurelle pour soutenir les initiatives d'animation des jeunes qui travaillent avec des enfants et des jeunes en situation précaire, et d'assurer par la même occasion la continuité de ces initiatives. Cela permettrait aussi de développer une politique des points prioritaires dans le cadre de ce décret. Pour ce faire, l'administration a négocié une augmentation du budget global. Sur la base des indicateurs permettant de déterminer la situation de précarité des jeunes, on a sélectionné 43 communes qui pourront réclamer cette subvention particulière.

Ces indicateurs sont les suivants:

1. le nombre de personnes de moins de 25 ans de nationalité turque, marocaine, algérienne ou tunisienne;
2. le nombre de personnes de moins de 25 ans provenant d'un pays n'appartenant pas au groupe des pays les plus riches, à l'exclusion toutefois des pays mentionnés sous 1.;
3. le nombre d'enfants nés dans des ménages défavorisés;
4. le nombre de jeunes placés par le juge - à charge ou non des pouvoirs publics auprès des comités d'aide sociale à la jeunesse en 1998;
5. le nombre moyen de chômeurs complets indemnisés de moins de 25 ans et chercheurs d'emploi depuis plus d'un an pendant la période 1997, 1998 et 1999;

6. le nombre moyen de bénéficiaires du minimum vital âgés de moins de 25 ans et d'enfants dans un ménage comptant un bénéficiaire d'un minimum vital pendant la période 1997, 1998 et 1999;
7. le nombre moyen d'enfants et de jeunes inscrits dans l'enseignement spécial du type 1, 3 et 8, additionné au nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécial du type 1, 2 et 3 pendant les années scolaires 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000;
8. le nombre moyen de jeunes dans l'enseignement à temps partiel pendant les années scolaires 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000;
9. le nombre moyen de jeunes dans l'enseignement secondaire professionnel ordinaire à temps plein pendant les années scolaires 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000.

La nouvelle priorité dans le plan de travail jeunesse pour 2002-2004 est la politique d'espace et d'attention pour les jeunes.

## **2. Reconnaissance et subvention des organisations nationales de jeunes**

Les organisations nationales de jeunes sont actuellement reconnues et subventionnées sur la base du décret du 12 mai 1998. Ce décret visait à actualiser la réglementation existante, notamment via les lignes de force ci-après :

- l'association est tenue de profiler clairement ces activités via un plan d'action biennal et de remplir l'une des tâches nucléaires suivantes :
  - accompagner les initiatives d'animation locale ou régionale des jeunes
  - assurer une animation directe des jeunes
  - délivrer des services aux jeunes et aux associations nationales de jeunes
  - coordonner les activités des associations nationales de jeunes
- les associations sont actives dans au moins quatre provinces
- les structures de coopération entre les associations régionales de jeunes doivent jouer leur rôle
- les initiatives d'animation des jeunes qui s'adressent à des groupes cibles particuliers se voient accorder des incitatifs complémentaires en termes de reconnaissance et de subvention.

Le décret prévoit des subventions complémentaires pour les associations qui organisent des activités avec des groupes cibles particuliers. Le décret vise ainsi à encourager les associations à toucher les jeunes qui du fait de la pauvreté, de la non-scolarisation, d'un handicap ou d'une origine allochtone, sont défavorisés dans la vie sociale. Le décret prévoit pour ces activités des subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement et les frais de logement (nuitées) des participants et accompagnateurs. Les montants sont fixés dans le décret et indexés annuellement.

Depuis l'automne 2000 un groupe de pilotage composé de représentants des associations nationales de jeunes, du cabinet du ministre Anciaux et de l'administration travaille à l'élaboration d'un nouveau décret sur les organisations nationales de jeunes. Deux auditions ont déjà été organisées à l'intention des associations nationales de jeunes qui ont eu l'occasion de donner leur avis sur la proposition de texte du nouveau décret.

Ce nouveau décret sera intégré dans un décret plus vaste relatif à la politique flamande de la jeunesse. Ce nouveau décret trouve sa raison d'être dans l'insatisfaction que le Conseil flamand de la Jeunesse a manifestée à plusieurs reprises à l'égard du décret de 1998. Après deux années de travail, il s'avère que 25 pour cent des associations reconnues ne satisfont pas aux critères consignés dans le décret de 1975. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que quelques-unes de ces associations ne répondent d'ailleurs plus aux conditions d'agrément du décret de 1975, alors qu'elles avaient été agréées en attendant le décret de 1998. Ce problème a amené le ministre à les subventionner encore provisoirement, en 2001 et 2002, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau décret.

Il ressort des questions posées au secteur dans la perspective de l'établissement d'un plan directeur flamand en matière d'animation des jeunes que les principes du décret du 12 mai 1998 doivent être

maintenus mais assortis d'une possibilité d'évaluation axée sur le fond et la qualité des activités déployées.

Le nouveau décret, qui répond aux exigences formulées dans le plan directeur flamand en matière d'animation des jeunes, se présente dans les grandes lignes comme suit :

- a) Le financement des organisations s'opère sur la base d'un système d'enveloppe, ce qui offre des possibilités en termes de dérégulation et de responsabilisation des organisations.
- b) Il est tenu compte de la complémentarité des différents niveaux politiques. Les organisations nationales de jeunes ont un rôle logistique à jouer non seulement à l'intention des jeunes et des associations de jeunes, mais aussi des pouvoirs publics. Pour être reconnue comme association nationale de jeunes, l'association en question doit être active dans au moins quatre provinces. Contrairement au décret du 12 mai 1998, les exigences minimales par province ne sont plus mentionnées en pour cent, mais par un chiffre concret. Le décret du 12 mai 1998 pouvait en effet avoir pour effet que des participants de certaines provinces soient sciemment passés sous silence ou que l'association ait du refuser des participants de certaines provinces pour éviter que la présence relative de participants d'une province déterminée ne réponde plus aux exigences du décret. Un des problèmes rencontrés avec l'ancien décret concernait le fait que même des initiatives locales (activités avec des jeunes provenant d'une ou de plusieurs communes, ou de quelques communes limitrophes) pouvaient dans certaines conditions entraîner l'octroi de subventions complémentaires. La subvention de telles initiatives est une responsabilité qui incombe à la commune.
- c) Via cette réglementation, les organisations nationales de jeunes peuvent également se voir octroyer des subventions pour des activités internationales. Une organisation peut travailler aussi sur une base intersectorielle, étant toutefois entendu que les ressources prévues dans le décret ne peuvent être affectées qu'aux activités déployées dans le cadre de l'animation des jeunes, et que seules ces activités peuvent être prises en compte dans l'évaluation des critères d'engagement.
- d) Les notes d'orientation introduites par les organisations nationales de jeunes seront confrontées aux priorités des pouvoirs publics flamands, telles qu'elles sont consignées dans le plan directeur flamand en matière d'animation des jeunes.
- e) L'enveloppe de financement favorise la création de structures de coopération plus que le système de subvention lié au budget et au rapport comptable utilisé autrefois.
- f) Le crédit budgétaire prévu pour l'octroi de subventions aux organisations nationales de jeunes comprend un montant limité (trois pour cent) réservé à la réalisation de projets qui permettent de rencontrer rapidement de nouveaux besoins. Nous soulignons en outre que le financement par enveloppes et la dérégulation qui s'y rattache ouvrent des perspectives en termes d'expériences et de renouveau.
- g) Pour ce qui concerne les groupes cibles particuliers, l'évaluation des notes d'orientation tiendra compte des besoins spécifiques du groupe cible. Chaque organisation devra par conséquent donner une description de son groupe cible dans la note d'orientation qu'elle compte introduire. Le plan directeur flamand en matière d'animation des jeunes aura une valeur indicative à ce propos. La politique flamande en matière d'animation des jeunes cherche avant tout à encourager l'accessibilité de l'offre. Il s'agit d'une mission qui incombe tant aux organisations générales qu'aux organisations qui s'occupent de groupes cibles spécifiques.

Quelques initiatives en matière d'animation des jeunes s'articulent sur le thème de la multiculturalité :

- L'ASBL *Globelink* qui organise l'encadrement dans le cadre de la politique belge en matière de réfugiés et du "regard mondial sur la culture et l'identité",
- L'ASBL *Jef* et l'ASBL *Uit de marge* qui établissent un plan d'action et une méthodologie sur l'apprentissage interculturel dans le contexte de la formation des cadres;
- L'ASBL *Jeugd en vrede* qui organise des promenades interculturelles à Bruxelles et qui a organisé aussi quelques expositions axées sur la façon d'aborder les différentes cultures.

Sans oublier les grands mouvements de jeunesse qui déploient, chacun de son côté, des initiatives sur le travail multiculturel (par exemple le livre du Conseil de la Jeunesse en collaboration avec le *Chirojeugd Vlaanderen* qui procure aux entités locales des tuyaux, suivant un plan comportant 4 actions, leur permettant de réaliser un travail multiculturel via une sensibilisation; des contacts, une coopération dans la perspective d'une intégration.

### 3. Subvention d'initiatives internationales

La politique flamande en matière d'animation des jeunes n'est pas limitée au seul territoire de la Flandre. La Flandre s'intéresse aussi à ce qui se passe au niveau international et collabore avec d'autres pays dans le domaine (de l'animation) des jeunes. Cette coopération se concrétise essentiellement par des programmes d'échange convenus avec les pays concernés. Il y a d'une part la coopération bilatérale dans le cadre des accords culturels et des accords de coopération conclus entre la Flandre et un autre pays ou une autre région. Il y a d'autre part la coopération multilatérale dans le cadre du Benelux, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations-Unies.

#### Accords culturels et Accords de coopération

L'accord culturel bilatéral ou l'accord de coopération est une déclaration d'intention visant une coopération entre deux pays ou régions. Cette coopération a trait à toutes les composantes de la politique culturelle, y compris la politique à l'égard des jeunes. Le protocole d'un accord culturel comprend donc une liste de projets et d'activités (programmes de travail) qui seront réalisés dans les années à venir et feront l'objet d'une coopération. Cela vaut pour tous les volets de la politique culturelle, y compris celui de la politique des jeunes. Ces programmes de travail sont établis la plupart du temps pour une période de deux à trois ans.

Pour ce qui concerne la politique des jeunes, le but est essentiellement de vérifier comment tout cela fonctionne dans les autres pays, le but étant de se familiariser avec leurs réglementations, leurs systèmes de subvention, ainsi que leurs organes de participation et de concertation.

#### Subvention des missions organisées par les associations de jeunesse

En 1998 les crédits que l'ancien décret sur le travail jeunesse national affectait à la subvention des "Frais de déplacement en dehors du Benelux" ont été transférés au secteur du travail jeunesse international. Désormais toutes les missions internationales sont traitées sur la base d'une nouvelle réglementation réglant l'octroi de subventions aux échanges internationaux de jeunes. Les demandes de subvention ne peuvent être introduites que par:

- des associations de la jeunesse reconnues au niveau national
- des groupes amateurs locaux ou régionaux de la pratique des arts - pour peu qu'ils travaillent essentiellement avec des jeunes - qui désirent participer à des festivals ou à des grands concours internationaux.

Les projets ci-après entrent en ligne de compte pour une subvention:



- la participation à des projets internationaux à l'étranger, comme des colloques internationaux, des congrès, des réunions internationales de jeunes ou d'animation des jeunes, des festivals internationaux, des concours internationaux, des voyages d'étude et de prospection, des cours et des formations en rapport avec la jeunesse et l'animation des jeunes;
- l'organisation de projets internationaux en Flandre, comme des congrès, symposiums, colloques, ateliers et journées d'étude internationaux;
- la participation à des projets internationaux à la demande de la Communauté flamande.

Les frais de voyage sont subventionnés dans le cas d'une mission à l'étranger, les frais de programme et de séjour dans le cas d'une mission étrangère accueillie chez nous.

Il y a enfin le règlement concernant les projets internationaux qui a été adopté à la mi-juillet 2001 et est à présent d'application. Ce règlement fait suite à la note de politique générale sur la jeunesse et à la motion adoptée par le Parlement flamand le 15 mars 2000. La note de politique générale sur la jeunesse stipule que le volet international (ou interculturel) fait partie intégrante de la politique (d'animation) des jeunes à tous les niveaux politiques. Les avantages d'une politique internationale efficace sont très variés et se situent sur différents plans : l'ouverture vers d'autres cultures, le sentiment de solidarité, les possibilités de renouveau méthodique, l'échange. Il a en outre été dit que chaque jeune doit pouvoir bénéficier des possibilités d'un contact interculturel. Le Parlement flamand a demandé qu'on fasse en sorte que le principe « *chaque jeune doit pouvoir bénéficier des possibilités d'un contact interculturel ; quelque soit son origine social* » se concrétise effectivement. Cette préoccupation a été rencontrée en prévoyant dans le règlement un système de bourses pour les jeunes se trouvant dans une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté.

Le règlement réglant l'octroi de subventions comporte quatre volets:

Le volet relatif aux projets humanitaires est axé sur la réalisation de deux objectifs. Stimuler d'abord la solidarité avec les jeunes, les enfants et les animateurs de la région "frappée par la crise". C'est à dessein que la notion de région en crise n'a pas été décrite de façon détaillée; les associations sont encouragées à démontrer pourquoi la région avec laquelle elles travaillent se trouve dans une situation de crise. Le règlement vise surtout à stimuler la coopération avec les moins nantis. Stimuler la solidarité, mais apprendre en même temps à vivre avec les enfants et les jeunes issus d'un environnement social différent. On pensait surtout aux associations qui organisent des vacances en Belgique pour les enfants provenant de régions victimes d'une catastrophe. Parmi les premiers projets subventionnés on trouve par exemple les associations qui ont offert des vacances en Belgique aux enfants de la région de Tchernobyl.

On a ajouté un deuxième élément aux projets humanitaires, à savoir la mise en place d'une coopération entre l'animation des jeunes en Flandre et les jeunes ou l'animation des jeunes de régions elles aussi en situation de crise. Cela permet soit de renforcer, soit de faire démarrer l'animation des jeunes dans ces régions. La coopération peut s'effectuer entre la Flandre et une ou plusieurs régions.

Dans les deux parties on se base sur une participation active de l'animation des jeunes en Flandre et sur un réel partenariat avec les gens de la région avec laquelle on coopère. Et ce en étant animé par le souci d'assurer le suivi du projet sur le terrain. Le projet que la Flandre met au point avec une autre région doit donc pouvoir subsister lorsque le partenaire flamand a mis un terme au projet. Fondamental est d'autre part le respect porté à l'association ou l'administration locale qui se traduit par une étroite coopération entre les deux partenaires.

Le but de la subvention n'est pas de subventionner la totalité du projet. C'est la raison pour laquelle on a indiqué les coûts entrant en ligne de compte pour une subvention.

Les deuxième et troisième parties du règlement prévoient des moyens qui permettent d'accroître la participation des jeunes à des activités internationales (actuellement il s'agit d'à peu près 1000 jeunes

par année et l'ambition des responsables politiques est d'arriver à plus ou moins 1500 jeunes par année) en leur offrant l'opportunité de vivre une telle expérience, sans opérer de distinction entre eux. La partie 2 soutient directement les projets répondant aux caractéristiques suivantes: des projets conçus, présentés et réalisés par les jeunes flamands eux-mêmes (de 16 à 25 ans); qui présentent un profil manifestement différent de celui des activités touristiques, dans la mesure où ils présentent suffisamment de possibilités de contact interculturel; sont réalisés à l'étranger; entraînent une "contrepartie" de la part de la personne qui reçoit une subvention (p.ex un reportage photo). Comme l'"apprentissage interculturel" est une notion essentielle pour l'octroi de cette subvention, les jeunes se seront bien préparés préalablement (en participant à une séance de préparation le week-end ou de toutes autres façons). Ces projets peuvent être initiés et réalisés individuellement, mais aussi en groupes de maximum 4 personnes par projet.

La partie 3 du règlement prévoit des bourses individuelles pour les jeunes (de 18 à 25 ans) qui souhaitent participer- à une initiative internationale mise sur pied par une organisation subventionnée en vertu du décret sur l'animation des jeunes organisée sur le territoire de la Communauté. Il s'agit en l'occurrence de jeunes qui se trouvent dans une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté. Les principes généraux sont les mêmes que ceux visés dans la partie 2, sauf que la demande ne peut être introduite que par l'association qui a pris l'initiative.

La partie 4 crée des possibilités qui permettent d'exécuter des projets particuliers susceptibles de se voir accorder une subvention unique. Pour cette première année il s'agit de projets axés sur le développement d'une méthodologie ou d'un réseau, dans le but de garantir aux jeunes réfugiés des loisirs raisonnables.

Quelques demandes ont été introduites en 2001 dans le cadre du volet « projets humanitaires » (vacances en Flandre pour les enfants de Roumanie et de Tchernobyl. d'une part, alors que l'animation des jeunes a réalisé un projet de formation en Roumanie). Des initiatives axées sur des jeunes enfants réfugiés ont été adoptées dans le cadre des projets spéciaux. Une subvention a ainsi été accordée à un groupe de scouts qui avait conçu dans la région de Gand une action spécifique en faveur des enfants réfugiés, mais aussi à une association de jeunes qui avait organisé des camps pour enfants réfugiés, en associant de jeunes allochtones à des tâches d'accompagnement. Une subvention a été accordée encore à une maison des jeunes qui s'emploie à établir des contacts avec des enfants réfugiés et à les aiguiller vers des initiatives existantes.

### Conclusion:

Comme précisé ci-devant, le Livre blanc Jeunesse a récemment fait l'objet de discussions à Gand. Elles ont notamment conduit à la conclusion que la participation transforme la "cohabitation" en "communauté" et que les jeunes deviennent ainsi les codétenteurs de la société. Un des piliers de la politique flamande en matière d'animation des jeunes réside dans le fait que les jeunes sont amenés à participer sur tous les plans. L'administration flamande en fait même une exigence à l'adresse des autorités locales et provinciales. Les pouvoirs publics sont en effet tout à fait conscients que les jeunes doivent être associés à la politique d'animation des jeunes.

Je souhaite signaler encore que toute la politique d'animation des jeunes en Flandre est basée sur la reconnaissance des droits de l'enfant (la Convention relative aux droits de l'Enfant a été adoptée le 20 novembre 1989). Sur le plan de la politique en matière d'animation des jeunes, la conformité de tous les décrets et de toutes les décisions à la Convention relative aux droits de l'Enfant a été vérifiée. Parmi les 4 dispositions de la Convention on trouve également le principe de non discrimination (en plus de l'intérêt de l'enfant, du droit à la vie et du principe de participation).

Je terminerai par une dernière citation extraite du résumé des résultats du colloque qui s'est tenu à Gand: "Le dialogue interculturel commence à la maison. Cela signifie notamment que la migration doit être perçue non pas comme une source de problèmes potentiels, mais comme une chance d'enrichissement".

## 2.4. Notes de l'exposé de Monsieur Herbert Lennertz

Depuis 1970, la Belgique est divisée en trois communautés : française, flamande et germanophone. Le fait que la langue allemande est reconnue comme langue nationale a eu un effet positif sur la vie culturelle.

1. Domaine sportif
  - a. La majorité des jeunes sont dans des associations sportives
2. Domaine culturel
  - a. Instruments de musique, peu de chant
3. Domaine de la Jeunesse
  - a. Associations de jeunes
  - b. Centres de jeunes
  - c. Centres d'information pour jeunes au nord et au sud
  - d. Centres pour jeunes handicapés

Quelques initiatives au niveau du brassage comme par exemple occuper des jeunes prisonniers dans leur centre de prison.

Points faibles :

- La politique dans les communes n'accorde pas l'importance suffisante aux problèmes des jeunes.
- Il faut beaucoup de temps pour trouver un consensus au niveau européen
- Pour la communauté germanophone, pour la jeunesse : 1% budget
- Il faut voir la problématique « jeunes » dans son ensemble
- Engagement d'éducateurs de rue pour aller vers les jeunes qui ne font pas partie des organisations de jeunesse
- Les problèmes d'intégration existent aussi en communauté germanophone, même si elle est une petite région et que l'on pourrait croire de par sa taille, que les problèmes ne pourraient pas être très significatifs.
  - Il ne faut pas essayer de résoudre globalement un problème d'intégration, mais par entités.
  - Il s'agit de trouver des solutions sur le terrain avec des gens du terrain.
  - S'insérer dans les programmes européens existants, en dépit de la lourdeur administrative.
  - La région Meuse-Rhin englobe des sous-régions de trois pays.
  - Volonté de s'introduire dans la Saar-Lor-Lux région

Primordial :

- Pour être intégré, il faut vouloir et pouvoir apprendre la langue de la région
- Moins de clivage entre éducation continue entre adultes et jeunes.
- Les enseignants et animateurs dans l'éducation permanente d'adultes doivent être mieux formés
- Il faut des synergies entre les responsables jeunesse, familiaux, politiques et du service judiciaire et policier ⇒ il faut un consensus entre les différents pouvoirs
- Tolérance de façon générale, à tous les niveaux surtout religieux

Dans la région de H. Lennertz, il n'y a que 5% de chômage

## 2.5. Exposé de Monsieur Jan Van der Burg

Franchir les frontières entre les secteurs et les cultures.

Décentralisé depuis de nombreuses années déjà aux Pays-Bas, le travail jeunesse interpelle dorénavant aussi la commune. C'est rendre justice au principe que la politique doit être définie en s'éloignant le moins possible de la réalité pratique. Plutôt que de centraliser la politique de travail jeunesse au sein d'un ministère à La Haye, il est plus indiqué évidemment d'en confier la gestion aux quelques 500 communes des Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, la répartition des tâches entre l'Etat, les provinces et les communes est réglée comme suit :

- L'Etat se charge de l'encadrement, est responsable de la logistique et des objectifs à atteindre et assume la responsabilité finale des régimes d'action sociale en faveur des jeunes. L'Etat est par exemple responsable des deux textes de loi récents que sont la loi *Jeugdzorg* et la loi *Beslisvoorziening kinderopvang*.
- Les 12 provinces néerlandaises et les grandes métropoles urbaines sont responsables de la politique curative à l'égard des jeunes, c'est-à-dire l'aide sociale à la jeunesse. Les autorités provinciales sont donc financièrement et politiquement responsables des établissements d'aide sociale ambulante à la jeunesse, de l'aide sociale aux enfants d'adoption, du traitement de jour et des établissements de soins.
- Les 500 communes néerlandaises se chargent de la gestion de la politique générale et préventive de la jeunesse. Elles sont en première ligne lors de la mise en œuvre de la politique des jeunes et du travail interculturel en faveur des jeunes.

Dans les villes plus importantes des Pays-Bas, le travail interculturel en faveur des jeunes n'est plus une branche spécifique du travail jeunesse. Dans les villes où 30 à 60 % des jeunes sont allochtones, on ne parle plus d'une politique axée sur les minorités, mais de contraintes s'appliquant d'une façon générale au travail jeunesse en général.

Une des principales contraintes auxquelles doit satisfaire le travail interculturel en faveur des jeunes est la mesure dans laquelle les jeunes doivent pouvoir participer à la vie sociale. Pour que les jeunes arrivent à se respecter, ils devront d'abord apprendre à mieux connaître leurs cultures respectives. Ces connaissances peuvent s'acquérir à l'école, sur les terrains de sport et lorsque les jeunes sortent ensemble entre copains.

Le 14 novembre 2001 s'est déroulée au centre culturel social *Iskander* de Rotterdam une rencontre organisée par le comité de concertation *Sectorale Jeugdoverleg*. Lors de cette rencontre, à laquelle assistaient, en plus des jeunes, des associations nationales et régionales, ainsi que des représentants des autorités nationales et locales, on a parlé essentiellement des expériences que les jeunes allochtones acquièrent au niveau de l'enseignement, des activités sportives et des loisirs.

### Enseignement

L'une des thèses avancées lors du débat sur l'interculturalité dans l'enseignement énonçait que les jeunes et leurs parents n'ont pas une connaissance suffisante de leurs cultures respectives. L'école peut, en s'associant au travail socio-culturel de quartier et dans le cadre de l'accueil organisé en dehors des heures de classe, intervenir dans l'organisation de cette prise de connaissance interculturelle.

La multiplication des « Brede Scholen » aux Pays-Bas y contribue assurément. Plus en plus nombreuses sont les communes aux Pays-Bas qui se rendent compte que l'école ou l'enseignement ne

peuvent plus s'accommoder d'une simple transmission du savoir. Il importe de collaborer davantage avec d'autres structures de quartier. Par exemple avec les salles de jeu pour jeunes enfants, les garderies, l'accueil en dehors des heures de classe, le travail socioculturel, sans oublier les activités sociales en faveur des jeunes, les clubs sportifs et les nombreuses autres organisations qui s'adressent aux enfants. Un élargissement de l'offre dans l'enseignement devrait notamment permettre de s'intéresser aux aspects d'interculturalisation.

### Activités sportives et récréatives

Les centres sportifs et les terrains de jeu sont des lieux de rencontre importants entre allochtones et autochtones. Aux Pays-Bas il existe diverses fédérations sportives qui s'occupent activement et spécifiquement des jeunes allochtones. Il importe à cet égard de mieux cerner l'état d'avancement de l'interculturalisation au niveau du bénévolat aux Pays-Bas.

Le Forum, l'institut pour le développement multiculturel aux Pays-Bas, a développé un projet comportant trois objectifs d'interculturalisation du bénévolat aux Pays-Bas. Ces objectifs, qui émanent du bénévolat, peuvent toutefois s'appliquer à d'autres secteurs ou organisations. C'est pourquoi je souhaite m'attarder quelque peu sur ce projet.

### Projet d'interculturalisation du bénévolat

L'objectif premier du projet est de stimuler les associations de bénévoles et les structures d'appui à présenter une offre interculturelle. Le but, concrètement, est d'atteindre les résultats suivants :

- Les organisations, la structure d'appui et les autorités compétentes (les communes notamment) sont informées à propos du projet envisagé
- Les organisations peuvent s'informer au sujet de leurs activités et projets respectifs
- Les organisations sont rendues attentives à la nécessité d'une approche interculturelle
- Un système sera mis en place pour récompenser les initiatives valables.

Pour atteindre ces résultats on a prévu les actions ci-après :

- L'entretien et le développement des réseaux et des relations existants
- La publication d'un bulletin d'information
- La création et la mise à jour d'un site web procurant des informations sur les développements en la matière
- Une vaste campagne d'information sur l'interculturalisation des organisations de bénévoles
- L'étude des possibilités de développer un label de qualité.

Le deuxième objectif du projet consiste à encourager les autorités locales à considérer l'interculturalisation comme faisant partie intégrante de la politique du bénévolat.

Cet objectif offre de bonnes opportunités qui doivent permettre de s'associer à des initiatives locales ou régionales autres que le bénévolat. Le but sera atteint lorsque l'interculturalisation sera reconnue comme faisant partie intégrante du bénévolat local.

Il s'agit en l'occurrence des actions suivantes :

- L'organisation du transfert et l'échange entre les communes par l'organisation d'ateliers et de conférences de travail régionales
- La mise au point d'une assistance et d'outils permettant aux communes de développer elles-mêmes une politique de bénévolat interculturel.

Le troisième objectif du projet a trait à l'optimisation de l'aide offerte aux organisations de bénévoles dans le domaine du travail interculturel. Les associations de bénévoles cherchent l'appui d'organisations locales d'aide sociale, de centres de bénévolat, d'organisations nationales et

provinciales de soutien et d'organisations faïtières nationales. Du point de vue du travail interculturel, ces organisations ne sont pas toujours suffisamment équipées pour offrir l'aide voulue. L'esprit et le travail interculturels au sein de ces organisations sont souvent insuffisamment développés et formés. La structure nationale de soutien, qu'on appelle le Forum, souhaite contribuer par son programme de mise en œuvre à la réalisation de cet objectif, notamment en :

- Instaurant une concertation entre organisations allochtones et autochtones de bénévoles
- En procédant à des échanges d'expériences entre organisations lors de rencontres prévues à cet effet.
- En associant d'autres organisations nationales de soutien à la mise en œuvre de ce projet.

Le but du projet d'interculturalisation dans le cadre du bénévolat consiste enfin à soutenir les organisations de bénévoles lors de l'interculturalisation des organisations et le recrutement de collaborateurs allochtones via des séances d'entraînement, le coaching, des échanges de connaissances et des discussions entre collègues, le but étant de lancer deux projets régionaux dans les provinces du Brabant-Septentrional et de Hollande-Septentrionale.

Avec la mise en œuvre de ce projet, le bénévolat a pris la tête du processus d'interculturalisation. Les expériences acquises avec ce projet sont suivies attentivement dans les autres secteurs. Comportant dans une large mesure une composante « de bénévolat » importante, ce projet ne manquera pas de se répercuter sur l'aide sociale aux jeunes et sur l'encadrement des jeunes. Le projet sera finalisé fin 2002 et une évaluation devra démontrer quels sont les éléments susceptibles d'être transposés dans d'autres secteurs.

Le ministère de la Santé publique, du Bien-être et des Sports vérifiera, en concertation avec *l'Instituut voor Zorg en Welzijn*, si les éléments les plus convaincants de ce projet peuvent s'appliquer au secteur de la jeunesse en général et au maintien de l'aide accordée à la politique locale des jeunes en particulier.

Je cède à présent la parole à madame Magda Slangen de l'association limbourgeoise « Symbiose » qui vous donnera un autre exemple de transposition du travail interculturel en vous exposant les expériences qu'elle a acquises dans le cadre de la coopération entre la Flandre et la Hollande-Méridionale concernant la prévention chez les jeunes et leurs parents.

### 3. Rapport des visites du 13 décembre 2001

#### 3.1. Visite de l'ASTI

Association de soutien aux travailleurs immigrés  
10-12, rue Auguste Laval  
L-1922 Luxembourg  
Tél : +352 43 83 33  
Fax : +352 42 08 71  
[ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)  
[www.asti.lu](http://www.asti.lu)

#### Présentation de l'association par Serge Kollwelter, président :

L'ASTI lutte pour le droit de vote et des droits égaux. Créateur du Festival de l'Immigration, co-promoteur du Carnaval des Cultures, de la Caravane 2000, l'ASTI cherche le partenariat national et international. Ses propositions et revendications dans le domaine de la scolarisation, des droits égaux, de la lutte anti-discriminatoire, de l'engagement avec les réfugiés et les sans papiers se basent sur un travail de terrain avec enfants, jeunes et adultes. L'ASTI s'engage pour une société nouvelle riche de sa diversité.

- Objectif : réunir des personnes de toutes les nationalités pour revendiquer des droits égaux.
- Le conseil d'administration se compose de 15 personnes de 11 nationalités différentes
  
- Actions de terrain :
  - Aide aux devoirs
  - Cantine scolaire
  - Centre de rencontre pour jeunes
  - Cours de langues
  - Cybercafé
  - impliquer les personnes, surtout les parents (cf. cadeaux pédagogiques, rôle complémentaire éducatif) cf école des devoirs en Belgique.
  - travail de quartier
  - Événements similaires à la Zyneke Parade de Bruxelles
  
- Volet politique : (exclusivement financé par leurs propres moyens) :
  - Se battre pour les sans papiers, pour les réfugiés
  - Mobiliser les yougoslaves
  - Maintenir un cap d'indépendance au niveau politique
  - 500 membres originaires de toutes les nationalités et convictions politiques
  
- Bénévolat
- Pôle de traducteurs
- Bus des droits de l'homme : 4 personnages pour que les jeunes puissent s'imaginer d'être dans un climat d'oppression. Ce bus dépasse la déclaration, il compte sur la curiosité des jeunes et permet aux jeunes de se situer.

## **Présentation du Centre de documentation sur l'immigration, l'intégration et l'interculturel ouverte au public :**

- Animations interculturelles dans et pour les écoles, p.ex. : le bus des droits de l'homme, l'Afrique en classe, la radio à l'école, l'exposition interactive « Un voyage pas comme les autres » : se mettre dans la peau d'un réfugié → exposition ouverte pendant 3 mois avant tout pour les écoles. Ce jeu de rôle est très prenant car il permet de vivre la situation d'un réfugié. Parler d'une situation ou la vivre avec les « tripes » sont deux choses très différentes.
- Un CD-Rom financé par le Ministère de la Coopération pour les écoles sur le Cap Vert : histoire d'un gosse
- Une bibliothèque thématique pour enfants : « Lecture et Découverte ».
- Elaboration de matériel pédagogique, projets européens : « Das schaff ich schon » → programme européen. Brochure destinée à être reprise dans un cadre scolaire ou de jeunes.
- « Das Bin Ich » :  
Projet interculturel pour enfants de 4-7 ans. 12 histoires-photo racontent des situations quotidiennes de petits enfants de 4 pays européens. Les enfants portraitées sont autochtones ou issus de minorités ethniques. Le matériel est conçu pour l'école (préscolaire et 1<sup>ère</sup> année) et le travail éducatif.
- Le CDAIC organise des séances d'in/formations pour enseignants, étudiants, aspirant policiers, médiateurs interculturels...

## **L'Agence interculturelle de l'ASTI offre différents services et réalise divers projets :**

- Fichier d'adresses d'artistes et d'associations (également on-line)
- Fichier sur les infrastructures culturelles du Grand Duché
- Traductions aux associations ou communes
- Emissions sur Radio Latina et RTL
- (Co)organisation de manifestations culturelles (p.ex. Carnaval des Cultures)
- Réalisation de l'ouvrage « Le Luxembourg de toutes les couleurs »

L'Agence interculturelle de l'ASTI est conventionnée avec le Ministère de la Famille et subventionnée par le Ministère de la Culture ainsi que par les moyens propres de l'ASTI.



## 3.2. SeSoPI - Centre Intercommunautaire

SeSoPI - Centre Intercommunautaire  
5, av. Marie-Thérèse  
L-2132 Luxembourg  
Tél : +352 44743 501  
Fax : +352 44743 515  
[sesopi-ci@cathol.lu](mailto:sesopi-ci@cathol.lu)

### **Présentation du SeSoPI- Centre Intercommunautaire par Gérard Kieffer :**

- Le SeSoPI- Centre Intercommunautaire agit tant au niveau pastoral qu'au niveau sociétal :
  - Par l'analyse et la compréhension de la réalité actuelle (approche sociologique, statistique et historique)
  - Par l'élaboration d'outils et de méthodes didactiques pour l'action de formation et de sensibilisation
  - Par l'action sur le terrain (en animant des séances d'information et de sensibilisation, en collaborant à des initiatives, en accompagnant et en supervisant des projets, en lançant et en gérant des démarches conscienciantes et en organisant des formations spécialisées)
  - Par la recherche et le développement d'une pastorale intercommunautaire.

#### **1. Carte d'identité**

- le SeSoPI-CI est un service de l'Eglise catholique au Luxembourg
- il s'occupe prioritairement de toutes les questions en lien avec les phénomènes migratoires
- son approche est sociologique (questions de développement démographique, phénoménologie du « vivre-ensemble », comparaison quantitatives, élaborations d'outils statistiques,...)
- son approche est pédagogique = ce qu'on arrive à savoir par la recherche scientifique, on veut le « traduire » dans les langages de notre « clientèle » (qui peut être une classe de lycéens, des syndicalistes, des membres d'une commission communale, des formateurs, des enseignants, des paroissiens, des politiciens,...) ; on essaye de proposer des projets de sensibilisation et de formation.
- Son approche est politique : le SeSoPI-CI fait partie du Collectif Réfugiés, il est consulté en tant qu'expert par pas mal de juristes, de députés (de tous les partis politiques), de journalistes et édite une série de documentations spécialisées (RED) dont des extraits sont cités régulièrement dans les discussions à la Chambre des Députés.
- Au-delà de ces trois pôles, le SeSoPI-CI est un centre de documentation qui offre aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs une source spécialisée sur la présence des étrangers au Luxembourg. Le SeSoPI-CI rédigeait les dernières années le rapport national sur la situation des droits de l'homme au Luxembourg pour l'observatoire de Vienne....
- On travail pour l'instant à 10.

#### **2. L'action pédagogique : les classes interculturelles**

- Le projet est né dans la suite de l'année européenne contre le racisme en 1995 sur initiative du SNJ et du SeSoPI-CI
- Le but du projet est l'information et la sensibilisation sur les phénomènes liés à la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance et le racisme.
- Déroulement :
  - dans le programme périscolaire des lycées, les classes interculturelles sont proposées à côtés des classes nature ou des classes du patrimoine etc.

Une classe peut s'inscrire pour un programme d'une journée entière. Pour une journée, la classe peut choisir entre 6 modules thématiques (prison, projet drogues/camionnette, participation politique, égalité des chances, traditions et fêtes, projet « tiers-monde »)

La première moitié de la journée est consacrée à l'échange guidé : des travaux en groupe sont proposés.

On met beaucoup de poids sur le fait qu'on parte d'une expérience que les jeunes pourraient avoir eu ou qui n'est pas trop loin de leur vécu (Abigale). (Intro prison)

La deuxième moitié de la journée est animée par un représentant de l'association ou de l'institution active dans un des domaines mentionnés. (Expl. Prison ; participation d'un ex-détenu qui a passé 17 ans en prison).

Le sens profond est d'offrir aux élèves une possibilité de réfléchir : c'est pour cela que le programme est assez sobre et que les principaux acteurs sont les élèves.

Les élèves sont demandés aussi à investir de leur expérience et de leur savoir. J'aime bien l'expression anglaise de « facilitator » qui traduit très bien où on veut arriver : faciliter la réflexion, l'expression, l'échange, l'écoute, ... parce que outre le sujet, les élèves sont appelés à travailler cette journée selon les « qualifications clés » (collaboration, travail en équipe, créativité, ...)

Et encore une fois, notre rôle est de nous rendre superflu !

### 3. L'action-recherche

#### Recherche sur la Participation Sociale et Politique

On est parti de l'hypothèse que l'intégration des étrangers soit favorisée par la participation sociale et politique.

(Graphique : Dispositif global)

Il s'agit, dans le cadre de cette recherche, d'analyser et d'évaluer les formes de participation des étrangers à la vie politique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg. Mais il s'agit aussi, sur ces bases, d'informer, de sensibiliser et de former à la participation sociale et politique en vue de favoriser l'intégration réciproque des résidents étrangers et des Luxembourgeois dans la société luxembourgeoise.

La traduction pédagogique s'est réalisé jusqu'aujourd'hui par un séminaire avec les candidats aux élections communales et diverses interventions dans des Commissions Consultatives Communales pour Etrangers dont celle de Luxembourg-Ville.

A partir de Janvier 2002, des interventions systématiques dans les Commissions Consultatives vont se faire en collaboration avec le CLAE et avec le soutien du Commissariat de Gouvernement aux Etrangers.

Vous notez que l'intérêt aux résultats de notre recherche et aux conclusions provisoires qu'on retient vient du côté commission (représentants des étrangers au niveau communal), d'une institution gouvernementale et au-delà de ça les partis politiques, dont certains ont demandé discrètement une session d'information. Eux sont à la recherche de mieux se positionner lors des prochaines élections.

#### **Recherche « *European Values Studies* » (EVS)**

C'est la première fois que le Luxembourg participe à cette étude qui se fait cette fois (1999/2000) dans 35 pays européens. Le SeSoPI-CI en est l'opérateur au Luxembourg.

Quelques détails : 1011 interviews de 1,5 à 3 heures ont été réalisées, 200 interviews supplémentaires avec des ressortissants portugais.

Les grandes questions de départ :

- Les Européens partagent-ils des valeurs en commun ?
- Les valeurs changent-elles en Europe et dans quelle direction ?
- Les valeurs chrétiennes continuent-elles à nourrir la vie et la culture de l'Europe ?
- Y a-t-il une nouvelle « Weltanschauung » cohérente qui remplace celle du christianisme ?
- Quelles sont les implications des changements de valeurs pour l'unité européenne ?

Le SeSoPI-CI a investi du temps en plus pour se tourner un peu plus vers les concitoyens portugais. En même temps on est en train de tisser des contacts avec les chercheurs portugais afin de comparer nos résultats avec les leurs (comparaison : Portugais luxembourgeois et Portugais portugais).

(Hier il y avait la conférence de presse au niveau européen ou notre chef de projet a conclu avec l'université portugaise une extension des travaux dans le sens décrit. Expl. : le taux d'abstention des Portugais au Portugal est comparable à celui au Luxembourg et les jeunes sont plus absents que les vieux.)

Les résultats serviront de base pour nourrir des programmes de formation pour des associations, les syndicats et les partis politiques.

- Le sondage « Baleine » : étude sur l'utilisation des langues, la trajectoire migratoire et la vie associative au Luxembourg.
- Démarche pédagogique : travailler de façon à ce qu'on devienne superflu à la fin. Pédagogie minimale dans un cadre interculturel ; avoir le rôle de facilitateur. → cf éducation non-formelle. Argument souvent invoqué : « Les personnes qu'on connaît , ça c'est autre chose. » A partir du moment où on ne connaît pas la personne, alors on fait référence à sa nationalité.
- Recherche sur la participation sociale et politique. On peut émettre l'hypothèse que l'intégration est facilitée par la recherche sur la participation sociale et politique.

### 3.3. Visite du CLAE

Comité de Liaison et d'Action des Etrangers

26, rue de Gasperich

L-1617 Luxembourg

Téi : +352 29 86 86

Fax: +352 29 86 01

[migrations@clae.lu](mailto:migrations@clae.lu)

[www.clae.lu](http://www.clae.lu)

**Présentation par Diogo Quintela, Franco Barillozzi et José Coimbra :**

Depuis plus de 100 ans, le recours aux travailleurs étrangers pour des raisons économiques et démographiques a été la règle au Luxembourg. La forte proportion d'étrangers résidant au Grand Duché confère au Comité de Liaison et d'Action des Etrangers un rôle d'autant plus important.

Fondé en 1985, le CLAE regroupe un nombre important d'associations représentant un large éventail de nationalités. Aujourd'hui, il est l'interlocuteur principal des résidents non-luxembourgeois dans leur relation avec le gouvernement et les autres instances nationales ou internationales.

**Le rôle du CLAE :**

Le CLAE s'emploie à promouvoir la participation des non-luxembourgeois à la vie publique et à étendre les droits des citoyens aux non-communautaires. Afin d'encourager les contacts entre étrangers et luxembourgeois, il œuvre en vue d'une intégration harmonieuse des étrangers dans la société. En outre, le CLAE combat toute forme de racisme et de xénophobie.

**Les services du CLAE :**

- **Informier :**
  - Proposition d'outils pour faire plus ample connaissance avec la société d'accueil :
    - Une revue de presse mensuelle ciblée sur l'activité luxembourgeoise avec notamment toutes les informations liées à sa composante multiculturelle.
    - Un bulletin de liaison « Horizon » donnant de multiples informations utiles, tant pour les associations que pour la population (législation, structures socio-politiques du pays, actualité, activités des associations, activités interculturelles,...)
    - Des émissions radiophoniques
    - Un guide pratique des commissions consultatives communales pour étrangers
- **Former :**
  - Mise en place de séances d'information et de formation destinées aux animateurs de la vie associative, aux membres des commissions consultatives communales pour étrangers, aux membres de tout autre organisme qui stimule les échanges entre étrangers et luxembourgeois.
- **Aider:**
  - Mise à disposition de leurs expériences, de leurs moyens logistiques pour la réalisation de projets ou d'activités

Le volet social du CLAE comprend le système et la formation scolaire ainsi que les conditions d'accueil de logement, de travail et de vie des étrangers.

Le CLAE poursuit, par le biais de son approche interculturelle, plusieurs missions :

- intégrer les étrangers dans la vie culturelle du Luxembourg
- permettre à tous, étrangers et Luxembourgeois, de préserver leur identité en soutenant toutes les cultures
- encourager le contact avec la langue et la culture luxembourgeoise

- favoriser les échanges entre Luxembourgeois et étrangers
- combattre le cloisonnement entre les différentes communautés au Luxembourg
- défendre les intérêts des associations d'étrangers quant à l'obtention d'appuis financiers et logistiques.
- Chaque année, au mois de mars, a lieu le **Festival de l'immigration** :
  - Le Festival de l'immigration est d'une part un grand moment de convivialité, de fête de toutes ces cultures riches et contrastées et d'autre part, un lieu de réflexion quant à la participation des non-luxembourgeois à la vie socio-politique et culturelle du pays. Le Festival de l'immigration est avant tout le festival des associations luxembourgeoises et non-luxembourgeoises, présentes à cette grande fête de l'amitié pour y présenter leurs activités, leurs projets, leur culture,...

Dans la vie politique, le CLAE s'efforce de faire avancer les droits des non-luxembourgeois sans discrimination entre membres de l'Union européenne et non-communautaires pour par exemple:

- acquérir la reconnaissance totale de leurs droits politiques et la mise en place d'une vraie citoyenneté au Luxembourg et en Europe
- faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise et introduire le principe de la double nationalité
- améliorer la protection des réfugiés

Projets spécifiques :

- Expos sur racisme
- « Ouni Grenzen » (coopération Saar-Lor-Lux) à la Kulturfabrik à Esch/Alzette
- Projets ponctuels avec des jeunes comme par exemple un échange de jeunes issus d'immigration avec les jeunes du pays d'origine → Succès → Expérience à refaire
  - Témoignages des jeunes :
    - Forte amitié avec les jeunes d'origine
    - Thèmes abordés : immigration, racisme, tolérance
    - Très enrichissant
    - De mars à novembre : phase de préparation, deux ans de travail
    - Le concept du projet a beaucoup motivé les jeunes
    - Les jeunes du pays d'origine ont suscité chez les autres un intérêt pour leur langue maternelle.

## 4. Présentation du projet transfrontalier Saar-Lor-Lux pour animateurs de loisir

### 4.1. LA GRANDE REGION : son histoire, sa culture

*Alain TANDEL – Institut d'Europe, Münsbach*

Parmi beaucoup d'autres, des administrations publiques et des associations privées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse du Land de la Sarre, de la Communauté germanophone de Belgique, du Département de la Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg se sont décidées à coopérer au niveau de la formation d'animateurs transfrontaliers, souhaitant que le diplôme sera reconnu un jour au niveau des 4 pays. Ce seul fait signifie qu'elles entendent contribuer ainsi à :

- développer les échanges transfrontaliers entre les structures et les populations des 4 cultures voisines ;
- encourager les relations humaines par la voie d'un apprentissage interculturel allant plus loin que des contacts "frontaliers" purement professionnels et économiques, les pompes à essences luxembourgeoises et les zones commerçantes de Trèves, d'Arlon, de Thionville ou de Metz ;
- lutter contre les aversions et les préjugés engendrés par les conflits séculaires ;
- réussir au niveau de la Grande Région la réconciliation et l'unification de l'Europe.

Aussi sommes-nous d'avis que les futurs animateurs transfrontaliers devront connaître un tant soi peu l'histoire de nos régions, de nos relations et de nos cultures, afin d'être en mesure d'identifier, d'interpréter et de combattre les préjugés auprès des jeunes.

#### DEFINITION(S)

Actuellement la Grande Région Sarre-Lor-Lux semble se diriger vers une EUROREGIO transfrontalière, encore sans contours définitifs, ni structures officielles au niveau de l'Union Européenne ou des Etats nationaux, et se fondant surtout :

- sur les relations économiques, sociales, culturelles, linguistiques... existant depuis longtemps, surtout au niveau bilatéral, entre les 4 régions ;
- sur les échanges accrus dans tous les domaines depuis que les Etat se rapprochent et que les frontières ne séparent plus les hommes ; par exemple 91 000 frontaliers allemands, français et belges viennent travailler actuellement au Luxembourg qui ne compte que 440.000 résidents. Jadis, les Luxembourgeois allaient apprendre et exercer leur métier par milliers en Lorraine, à Paris et ailleurs en France ;
- sur la volonté de nombreux élus, communes, administrations, entreprises, chambres professionnelles, syndicats, associations, etc. de coopérer, voire de réaliser des projets communs à cheval sur les frontières.

Quand le terme de Grande Région Sarre-Lor-Lux fut utilisé pour la première fois (en 1969, semble-t-il) celle-ci comprit :

- le Land allemand de la Sarre,
- la Région française de Lorraine et
- le Grand Duché de Luxembourg.

Au fil des années sont venus s'ajouter, ou en expriment l'intention :

- Trèves et le Palatinat occidental (Westpfalz),
- la Province de Luxembourg (belge), puis
- la Wallonie entière, englobant la Communauté française dont la Province de Luxembourg, et la Communauté germanophone de Belgique.

Faute de mieux, on parle maintenant de la Grande Région Sarre-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occidental-Wallonie”.

## HISTOIRE

Depuis l'antiquité, nos régions ont toujours été une terre de passage, l'une des plus importantes voies militaires et marchandes romaines permettant de passer des Gaules au Rhin inférieur en passant par Lyon, Metz, le Luxembourg, Trèves (l'une des trois capitales du Bas Empire) et Cologne.

Se mêlant aux Celtes gallo-romains, les Francs ont tenté de reconstituer l'unité de l'empire après l'époque des migrations des peuples. Mais déjà les héritiers de Charlemagne se partagèrent l'Europe, d'abord en trois parties : à l'Est l'Austrasie où se développait plus tard le Saint-Empire romano-germanique, à l'Ouest la Neustrie, berceau de la France, et au milieu la Lotharingie s'étendant du Nord des Pays Bas actuels jusqu'en Italie. Si la Lotharingie échut bien vite à l'Austrasie, beaucoup d'historiens sont d'avis qu'en simplifiant à l'extrême, une bonne partie de l'histoire européenne peut se résumer à la lutte séculaire entre l'Est et l'Ouest (et les Etats nationaux qui s'y développèrent) pour la possession de ces riches terres du milieu à laquelle le processus d'intégration européenne a mis fin après la Deuxième Guerre Mondiale.

L'histoire complexe et entremêlée de nos régions est caractéristique de cette évolution marquée par les guerres fréquentes, les frontières mouvantes, les annexions et les nombreux changements de domination. Mais c'est certainement la raison la plus importante pour laquelle l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg ont été parmi les six pays fondateurs de la première Communauté européenne, celle du Charbon et de l'Acier

### 1. La Lorraine

La Lorraine a quitté le “*Saint Empire romain de la Nation allemande*” (l'Empire), devenant français en plusieurs étapes lorsque la France tentait de briser l'étau des (empereurs) Hasbourg au Nord, à l'Est et au Sud, partant à la conquête de ses « frontières naturelles » sur le Rhin :

- 1552: occupation des Evêchés de Metz, Toul et Verdun,
- 1659 (Traité des Pyrénées) : appropriation des territoires du Duché de Luxembourg autour de Thionville, Montmédy, Ivoix, Marville...
- 1766: acquisition des Duchés de Lorraine et de Bar par le mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas Leszczyński, roi déchu de Pologne, héritier du Duché de Lorraine.

Après la guerre franco-allemande de 1870/71, l'ancienne partie germanophone de Lorraine avec Metz (à peu près le département de la Moselle) est incorporée au nouvel (deuxième) Empire allemand comme “*Reichsland Elsass-Lothringen*”, redevient française en 1918 après l'impitoyable guerre des tranchées de Verdun, allemande en 1940 et enfin française en 1945.

### 2. Le Luxembourg

Le Luxembourg, comté puis duché de l'Empire, faisait partie depuis la conquête bourguignonne au 15<sup>e</sup> siècle des anciens Pays-Bas. A partir du 16<sup>e</sup> s., les Espagnols firent de sa Capitale une forteresse protégeant ces terres d'Empire au Sud. Au 17<sup>e</sup> siècle, les Autrichiens en continuèrent la transformation en l'une des plus puissantes places fortes d'Europe. En 1684, Louis XIV, après un long siège, la fit moderniser par Vauban, mais dut la rendre déjà en 1698 (Traité de Ryswick). En 1795, les troupes de la Révolution française la reprirent. Le Luxembourg devint « Département des Forêts ». Après la défaite de Napoléon, le nouveau Grand-Duché fut donné par le Congrès de Vienne au Roi des Pays-Bas, mais intégré à la Confédération germanique. Une garnison prussienne occupa la forteresse jusqu'en 1867 quand celle-ci fut démantelée, ayant failli devenir l'enjeu de la guerre franco-allemande qui éclata en

1870. Le Luxembourg, indépendant depuis 1839, fut neutralisé en 1867, ce qui ne l'empêcha pas d'être occupé en 1914 et annexé de fait au III<sup>e</sup> Reich en 1940. Dès avant la fin de la guerre, le gouvernement en exil abandonna la neutralité au profit des alliés.

### 3. La Sarre

La Sarre doit son existence au Traité de Versailles en 1919/20. Jusqu'à la Révolution française elle était répartie sur plusieurs territoires, dont le *Duché de Lorraine*, puis la France. En 1815, sa plus grande partie fut intégrée dans la nouvelle *Province du Rhin de la Prusse*. Après la première guerre mondiale, la Sarre, devenue *Territoire autonome*, frôla l'incorporation à la France, avant d'opter pour l'Allemagne lors du référendum de 1935. Redevenue autonome sous haut-commissariat français en 1945, elle refusa le statut européen et choisit de devenir un Land (Etat) de la *République Fédérale d'Allemagne* lors d'un nouveau référendum en 1957.

### 4. La Rhénanie-Palatinat

Le Land de Rhénanie-Palatinat n'existe que depuis la création de la *République Fédérale d'Allemagne* en 1949. Il fut constitué par un amalgame de l'ancien Palatinat bavarois et de la *Province du Rhin Prusse* (sans la Sarre) qui avait été créée en 1815 par le Congrès de Vienne à partir des anciennes *principautés électorales rhénanes* et des possessions du *Duché de Luxembourg* sur la rive droite de la Moselle.

### 5. La Wallonie

La Wallonie correspond pour l'essentiel à la partie francophone du *Royaume de Belgique* issu de la révolution de 1830 contre la domination néerlandaise, le Congrès de Vienne ayant reconstitué en 1815 les *Pays-Bas* sous forme de Royaume et de Grand-Duché de Luxembourg. La Belgique actuelle a fait partie depuis le 15<sup>e</sup> s. des anciens Pays-Bas bourguignons, espagnols et autrichien et a subi, comme les autres régions, les guerres entre la France et l'Empire en y perdant l'Artois, Lille et une partie des Flandres françaises, etc., avant d'être conquis par la Révolution française.

La Province de Luxembourg a fait partie de la *Wallonie* depuis la séparation de la Belgique et du *Grand-Duché de Luxembourg* dont le "quartier wallon", c'est-à-dire francophone, a été détaché lors de la signature du traité de paix entre la Belgique et la Hollande en 1839.

### 6. La Communauté germanophone de Belgique

La Communauté germanophone de Belgique appartient également à la Région wallonne créée par la réforme de 1968-71 transformant la Belgique en Etat fédéral. Avant le Congrès de Vienne, la Communauté se répartissait sur le *Duché de Limbourg* (partagé en 1839 entre la Belgique et les Pays-Bas) et le *Duché de Luxembourg*, puis fut intégrée en 1815 en majeure partie à la *Province du Rhin Prusse*. Le Traité de Versailles la rattacha à la Belgique, le III<sup>e</sup> Reich l'annexa en 1940, en 1945 elle retourna à la Belgique.



## 4.2. LES PARTENAIRES DU PROJET

### 1. Partenaires associatifs

#### **Belgique germanophone**

- le Conseil de la Jeunesse de la Communauté germanophone

*Irène ENGEL*

#### **Lorraine**

Dans le cadre du « Réseau mosellan des porteurs de projets européens »

- Fédération Départementale des MJC de Moselle
- Fédération départementale de Moselle de Culture et Liberté
  
- Centre Interculturel de Bévoys
- Centre de Médiation Interculturelle

*Olivier LIBENZI  
Stéphane KOUPER  
Frédéric LE MOIGNIC  
Marc THOMAS  
Marc THOMAS*

#### **Luxembourg**

- Institut d'Europe, château de Münsbach - Luxembourg
- SESOPI "centre intercommunautaire asbl"

*Alain TANDEL  
Gérard KIEFFER*

#### **Sarre**

- AWO Jugend de la Sarre

*Jurgen BOMMER  
Ilse JUNG*

- Gute Miene – Saarbrücken

*Bianca FRICK*

**Traducteur – interprète (2ème stage) :**

*Winfried STRUBE*

### 2. Partenaires institutionnels

#### **Belgique germanophone**

- Conseil de la Jeunesse de la Communauté germanophone

*Irène ENGEL*

#### **Lorraine**

- Direction Départementale  
de la Jeunesse et des Sports de la Moselle

*Marie-Emmanuelle PUTZ*

#### **Luxembourg**

- Service National de la Jeunesse

*Adrien PROMME*

#### **Sarre**

- (en attente)

### 3. Partenaires financeurs

Ces projets ont été co-financés par :

**La Commission européenne : programme « Jeunesse »**

**Le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Luxembourg**

**La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Moselle**

## 4.3. UN PROJET PORTE PAR UNE EQUIPE TRANSFRONTALIERE

Marie-Emmanuelle PUTZ, D. D. Jeunesse et Sports - Moselle  
Marc THOMAS, Centre de Médiation Interculturelle - Metz

### 1. Constats

- difficulté à faire vivre les échanges transfrontaliers pour les enfants et les jeunes, lors de centres de vacances, principalement franco allemands.
- besoin important de personnel réellement formé à l'animation interculturelle pour les associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs, de centres de rencontres de jeunes transfrontaliers.
- **différence des formations nationales** : « BAFA » en France, « JULEIKA » en Allemagne, « Brevet d'animateur » au Luxembourg et « Animatorenausbildung » en Belgique germanophone ; **absence de formation spécifique** pour des animateurs transfrontaliers.
- **absence d'une réglementation européenne** harmonisée pour la formation à l'animation et pour l'encadrement d'enfants et de jeunes en centres de vacances et de loisirs.
- **spécificité de l'espace géographique et géopolitique transfrontalier Sarre-Lor-Lux** : nombreux échanges culturels et économiques, facilitant les échanges et la rencontre des cultures dans leurs diversités et leurs ressemblances mais ne suffisant pas à abolir les préjugés des uns sur les autres.
- **nécessité de développer les relations transfrontalières dès le plus jeune âge, pour favoriser l'émergence d'une Europe des peuples, ayant conscience de leur citoyenneté européenne.**

C'est pourquoi, les associations et institutions représentées ont décidé d'élaborer une formation d'animateurs transfrontaliers, dans le cadre du programme "jeunesse " de l'Union européenne, s'appuyant sur une équipe quadri nationale de formateurs.

### 2. Objectifs

Cette formation a pour objectif général de former des animateurs de la Sarre, de la Moselle, de la Belgique et du Luxembourg, à **acquérir une compétence interculturelle pour l'animation d'activités et d'échanges d'enfants et de jeunes de la grande région.**

L'acquisition de cette compétence interculturelle se fait de diverses manières : vie commune des stagiaires, communication verbale et non-verbale prenant en compte les différences linguistiques, ateliers, mises en situation, jeux de rôles, débats, etc. Il s'agit surtout d'un **apprentissage par l'expérimentation** (« learning by doing ») où les participants sont acteurs de leurs apprentissages.

Cette formation pourrait déboucher, à terme, sur un diplôme qui serait supérieur au BAFA français, à la Juleika allemande, au Brevet d'animateur luxembourgeois, au certificat du Ministère de la Communauté Germanophone en Belgique (puisque'il s'appuie sur le contenu de ces formations nationales) mais aussi sur **un diplôme reconnu par les autorités nationales ou régionales de chaque Etat, favorisant ainsi l'harmonisation des formations au sein de l'Union.**

Les formateurs et les participants étant originaires des 4 pays, **la dynamique interculturelle enclenchée pendant la formation se poursuivra à plus long terme avec des enfants et des jeunes, grâce à des animateurs qui se connaîtront, qui auront déjà travaillé ensemble sur leurs différences, leurs richesses, les difficultés à donner une âme à des groupes transfrontaliers et qui auront conscience de leur place dans la construction européenne.**

Les effets escomptés de ce projet portent sur une **augmentation de la quantité et de la qualité des coopérations transfrontalières** au niveau des organisations et associations de jeunesse au sein de la grande région, en terme tant éducatifs et culturels, que touristiques ou économiques.

### 3. L'équipe transfrontalière responsable du projet

Dans leur apprentissage, les participants sont accompagnés par une équipe de formateurs et d'experts de l'animation des centres de vacances et de loisirs ayant une compétence interculturelle. Cette équipe rassemble des formateurs et experts originaires des 4 pays, diversement situés dans les métiers de l'animation, soit comme responsables associatifs, soit comme représentants institutionnels. Cette diversité nécessite un long travail commun en amont des stages : s'expliquer pour se comprendre, prendre en compte les différences, dépasser les malentendus et construire une formation cohérente, autant d'éléments qui permettent à cette formation d'être véritablement un **laboratoire de l'interculturel** : chacun, formateur, expert autant que participant ne remplit réellement sa fonction que s'il accepte d'être en situation d'apprentissage interculturel.

A partir de notre expérience, de ses réussites et de ses difficultés, il nous semble important d'insister sur les points suivants pour toute équipe amenée à piloter un échange interculturel :

#### **A. Préparer**

Une très longue préparation préalable est nécessaire. Il s'agit en effet d'un apprivoisement, pour découvrir et comprendre les réalités de chacun dans leurs différences et leurs complémentarités ; pour cela il faut prendre le temps et les moyens de :

- comprendre ce que l'autre dit dans une langue différente ;
- expliciter certains mots spécifiques parfois intraduisibles dans la langue du voisin : par exemple le mot français « animateur » n'a pas de traduction correcte en allemand !
- entrer dans des conceptions différentes des centres de vacances et de loisirs, de l'autonomie de l'enfant, de la responsabilité de l'animateur, etc.
- intégrer nos différentes perceptions dans la formation ou l'échange transfrontalier ;
- la préparation de chaque moment de l'échange peut légitimement être répartie entre les différents animateurs ; il est cependant nécessaire que toute l'équipe ait pu s'approprier le déroulement de chaque temps pour vérifier son adhésion au projet et pour être capable, le moment venu, de soutenir activement ceux qui en ont la charge.

#### **B. Travailler et à vivre ensemble**

Même si la préparation a été longue et fructueuse, l'expérience de l'échange continue à révéler nos différences de conceptions ; celles-ci peuvent être autant de richesses, mais elles génèrent toujours dans un premier temps des difficultés de compréhension : non-dits, sous-entendus ou malentendus, réaction parfois agressives au comportement incompris de l'autre, etc.

Pour dépasser ces difficultés et entrer dans une véritable animation interculturelle, il nous semble nécessaire, pendant l'échange, de :

- avoir prévu les moyens d'explicitation des difficultés : réunions quotidiennes de l'équipe, explicitation des malentendus, analyse des difficultés et des situations imprévues, prise en compte des conséquences sur la poursuite de l'échange ;
- veiller à **prendre en compte les ressentis** des personnes, sans confondre la critique d'une méthode ou d'une action et la critique d'une personne ;
- avoir désigné ou reconnu dans l'équipe un **responsable ayant des qualités de médiateur** pour gérer les conflits, faciliter l'expression de tous, susciter la complémentarité des animateurs et veiller aux dérives toujours possibles (prises de pouvoir, réactions démesurées, etc.)
- **participer à tout le déroulement de l'échange ou de la formation** : des animateurs « clignotants » ou faisant autre chose pendant un moment de la formation sont vite déconnectés du processus ;
- **veiller à l'intégration des intervenants de passage** : l'apport d'un regard neuf est toujours enrichissant, mais il peut provoquer des dégâts s'il n'est pas ajusté à l'ensemble du processus : c'est aux animateurs permanents d'y veiller.

C'est ainsi, dans le concret de l'échange, que l'équipe d'animation expérimente qu'elle est en permanence dans une situation d'apprentissage interculturel.

## C. Traduire

Les questions liées à l'interprétariat et leurs solutions sont aussi un lieu d'apprentissage interculturel. Se réfugier dans l'utilisation de l'anglais – langue connue de presque tous – serait une solution de facilité et une fuite : comment l'expression dans une langue (et la culture qu'elle véhicule) étrangère à tous permettrait-elle d'expérimenter nos différences ? Mieux vaut mesurer les difficultés de compréhension, entendre la diversité des langues, essayer de comprendre et de prononcer la langue de l'autre pour le rencontrer vraiment.

L'échange interculturel ne peut se passer de l'utilisation de toutes les langues représentées. Dans notre première formation, les participants comprenaient tous les français. De ce fait, la plupart des temps de travail se passaient en français, les animateurs prenant soin de vérifier de temps en temps la bonne compréhension de tous. Apparemment, ce mode de fonctionnement facilitait l'échange puisqu'il évitait la lourdeur des traductions. Et pourtant, nous nous sommes vite rendus compte que :

- si tous disaient comprendre le français, certains le comprenaient moins bien que d'autres et se retrouvaient finalement marginalisés ;
- plusieurs comprenaient mais ne pouvaient pas s'exprimer facilement en français : dans les échanges, ils ne prenaient jamais la parole ;
- l'utilisation presque exclusive du français créait une situation de domination de fait d'une seule langue et de ceux qui la maîtrisaient bien.

Dans les stages, un certain nombre de participants – stagiaires et animateurs - sont bilingues ou trilingues (surtout les luxembourgeois et les allemands !) : ils sont ainsi des éléments efficaces et naturels de communication et d'interprétariat, ils renforcent la dynamique interculturelle du groupe, dans les temps libres comme dans les temps de travail.

Mais il est nécessaire d'avoir des interprètes car :

- c'est un métier qui ne s'improvise pas : la traduction simultanée requière d'autres compétences que le bilinguisme.
- c'est une fonction qui requière la totale disponibilité de la personne et qui est donc incompatible dans la durée avec une tâche d'animateur ou de participant.

Enfin, l'interprétariat devient une véritable compétence interculturelle quand il s'affronte aux difficultés de traductions : certains mots n'ont pas d'équivalent dans la langue de l'autre ; on découvre aussi qu'une traduction fait apparaître des concepts différents sous des mots qu'on croyait équivalents . Par exemple, qui peut dire que le mot français « animateur » évoque la même chose que sa traduction allemande « Betreuer » ?

C'est pourquoi, dans les échanges interculturels, les interprètes ont une mission délicate et importante : il ne suffit pas qu'ils traduisent vite et bien pour assurer la compréhension. Il faut encore qu'ils pointent les difficultés et les impossibilités de traduction : en explicitant ces ambiguïtés, ils révèlent des différences culturelles importantes et favorisent une compréhension approfondie.

## D. Evaluer

Nous avons animé deux formations d'animateurs transfrontaliers. La première formation a été vécue très positivement par l'ensemble des formateurs : tous ont mis leur énergie à réussir cette première coopération.

La seconde formation a été plus difficile : l'équipe était plus mouvante (d'autres impératifs entraînant des absences), il y manquait un vrai « pilote », des tensions se sont révélées à propos de conceptions différentes dans la conduite du stage, même l'évaluation de cette formation a été escamotée.

Ces dysfonctionnements sont fréquents dans des équipes interculturelles ; elles relèvent d'un processus normal :

- les premières expériences rassemblent les énergies et valorisent la coopération, quitte à gommer les difficultés dans l'enthousiasme du « faire ensemble » : cette première étape est gratifiante et nécessaire, mais reste encore en deçà d'une véritable expérience interculturelle ;

- la durée révèle les personnalités et les positionnements différents ; elle manifeste les réactions émotives parfois violentes devant des comportements incompris, voire insupportables ; elle fait surgir des tensions et des conflits. La manière dont ces tensions vont être traitées conduira soit à l'explosion de l'équipe, soit à un véritable apprentissage interculturel ;
- les moyens d'évaluation mis en place permettront de transformer ces incompréhensions et tensions en véritable dynamique interculturelle : il s'agit de prendre le temps et les moyens d'explicitier les malentendus, leurs causes et la manière dont ils sont ressentis, de chercher les voies d'une coopération où personne ne soit lésé, de traiter les conflits afin que chacun en ressorte gagnant et que l'équipe y trouve des voies nouvelles de coopération créative.
- les perspectives à long terme sont définies après le stage, au cours d'une évaluation longue qui permet de relire l'expérience avec plus de distance, d'en tirer les enseignements et les conséquences sur l'avenir de la coopération.

#### 4. Réalisations

- Deux stages ont été réalisés :
  - Un stage expérimental, du 9 au 14 octobre 2000 à Eisenborn au Luxembourg.
  - Un deuxième stage, du 7 au 12 avril 2001 à Münsbach, au Luxembourg
- Des projets d'échanges et de centres de vacances transfrontaliers ont été élaborés par les participants pendant ces deux stages et sont en cours de préparation.
- Un troisième stage est d'ores et déjà en préparation pour 2002 ; il aura lieu dans l'un des trois autres pays.
- 9 mai 2001 : Une rencontre des stagiaires des deux stages

(texte de Marie-Emmanuelle PUTZ et Claude LECLERC, publié dans « MOBILIS », le Journal du Club Unesco de Metz, n° 6, juin 2001, p. 4)

« A l'occasion de la journée de l'Europe, le 9 mai 2001, à la Maison Robert Schumann de Scy-Chazelles (près de Metz), un groupe de jeunes animateurs lorrains, sarrois et luxembourgeois s'est retrouvé dans le cadre du Festival de la Citoyenneté, ils répondaient à l'invitation de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports et du Réseau de Porteurs de Projets Européens de Moselle.

Ces animateurs ont participé à deux stages BAFA d'animateurs transfrontaliers qui se sont déroulés en 2000 et 2001 à Luxembourg.

L'objet de l'après midi était de mesurer quelles suites avaient découlé de la formation.

Sur 13 stagiaires présents, 6 de la première promotion et 7 de la seconde, 11 déclarent avoir gardé des contacts personnels entre eux, 2 ont élaboré un programme tri national dans le cadre Saar-lor-lux sur le thème : « La grande région d'hier et d'aujourd'hui par le sport et la culture ».

8 stagiaires reconnaissent que la formation leur a permis d'avoir une meilleure connaissance de leur voisin et qu'ils ont envie d'aller les rencontrer pour construire quelque chose ensemble.

Pour 5 stagiaires, la formation a conduit à avoir moins de préjugés et avoir moins peur du voisin. Concernant les langues, 5 ont commencé à apprendre une nouvelle langue, 3 ont envie d'apprendre, les 5 luxembourgeois affirment connaître 3 langues au moins.

Deux stagiaires ont modifié leur pratique de l'animation suite à la formation et les 13 stagiaires souhaitent participer à de nouvelles rencontres transfrontalières, à des voyages d'étude dans les structures des uns et des autres.

La seconde partie de la rencontre sollicitait les jeunes à se projeter dans le développement de la coopération dans la grande région. »

#### 4.4. LA COMPÉTENCE INTERCULTURELLE : un apprentissage

1 Photo :  
- Visage 1 ou 2

*Marc THOMAS – Centre de Médiation Interculturelle – METZ*

Extraits de : *Acquérir une compétence interculturelle – Des processus d'apprentissages interculturels au quotidien*. Mémoire de DESS en Psychologie. Nancy. 2000.

Vitales différences, difficiles divergences

##### **A. Exister dans la différence**

La différence est une condition nécessaire à l'existence. Pour devenir homme, le fœtus doit sortir, exclu d'un ventre et séparé de sa mère. Avant même la naissance, toute vie émerge d'une différenciation cellulaire.

Parfois l'homme rêve de retrouver son unité originelle. Dans ses relations, il cherche l'état fusionnel du sein qui l'a engendré. Rêve d'un paradis perdu, vainement recherché dans l'illusion et la négation de toute altérité.

Car si la personne humaine s'identifie toujours en référence à son groupe, elle n'existe vraiment comme personne qu'en se différenciant : son autonomie, sa liberté et sa capacité de relations sont à ce prix.

Même si la différenciation est vécue de manière plus ou moins prononcée selon les cultures et selon les individus, le refus de la différence aliène dans la dépendance ou la conformité sociale, dans l'assimilation ou la dilution dans l'autre. L'uniformité et l'homogénéité, le refus de l'altérité et du pluralisme aboutissent, au pire, à des conduites sectaires ou suicidaires ; souvent elles créent la tension, la discrimination, le conflit.

Toute personne humaine se construit dans la recherche d'équilibre – toujours instable – entre sa propre identité et ses relations aux autres qui la confrontent à l'altérité en termes de différences, divergences, déchirures... Cette tension peut construire ou détruire, selon les contextes et les utilisations qu'on en fait.

##### **B. Exister dans la divergence**

Si la différence est la loi de la vie, elle n'en est pas moins une exigence difficile. L'autre fait peur et menace, et chacun cherche des semblables pour se rassurer. Les différences sociales sont à la source de tensions et de conflits. Les diversités ethniques et culturelles conduisent à l'incompréhension, aux malentendus, à la guerre. Les processus de différenciation nécessaires à la vie et à l'identité des personnes et des groupes deviennent aussi des enjeux de pouvoir, de domination, d'écrasement, partout présents dans les sociétés multiculturelles dans lesquelles nous vivons.

Face à ces enjeux mortifères, il faut lancer le défi de relations possibles et vitales entre personnes et groupes de cultures différentes. C'est ce défi que ces formations et les projets transfrontaliers cherchent à relever. L'expérience interculturelle fait le choix, et prend les moyens, de construire dans la diversité et de considérer même les déchirures comme des ouvertures fécondes. Mais il faut d'abord définir les termes employés et envisager l'éventail des approches possibles pour construire le « vivre ensemble ».

### C. Du multiculturel à l'interculturel : définitions

Dans le langage courant, les mots « pluriculturel » et « multiculturel » sont fréquemment employés, et dans un sens équivalent. Le mot « interculturel » est plus rare : il est souvent mal compris ou interprété dans le même sens que les deux premiers. Pourtant, ce terme « interculturel » a un sens très différent des deux autres, capital pour l'avènement de relations humaines plus justes dans le cadre de la construction européenne et de la mondialisation. Nous empruntons à Burkhard K. MULLER (1999) les définitions suivantes :

« En parlant "d'interculturel", ici, ce terme indique le vécu subjectif et intersubjectif de l'étrange ; un vécu et un échange qui changent les participants et leur vision du monde, qui engendre plus qu'une juxtaposition. Le "multi" ou "pluriculturel" désigne justement qu'on entend par là ce côte à côte si possible sans heurts, ce vivre ensemble si possible sans dysfonctionnements de ressortissants de cultures différentes. » (p. 1).

Dans le même sens, les auteurs du module de formation « Apprentissage interculturel » du Projet Communautaire « Jeunesse pour l'Europe » parlent d'un « *comportement d'influence interculturelle* » des individus

« capables, suivant ce qu'exige la situation, de dépasser – non d'abandonner – leur propre système culturel, de l'accorder avec les autres systèmes ambiants, de telle sorte que les conflits et les désaccords ne soient plus perçus comme une menace, mais acceptés comme un défi ; qu'ils n'entravent pas la communication et l'interaction, mais leur apportent une qualité nouvelle. » (p. 25).

Il est important de préciser tout de suite que l'expérience interculturelle ne se situe pas seulement au niveau des cultures nationales : elle concerne aussi les diversités de cultures générationnelles, sociales, professionnelles, philosophiques, religieuses, politiques, économiques, etc. Chaque personne appartient à des groupes différents et tire son identité d'appartenances culturelles multiples qui s'entrecroisent. Cet enchevêtrement traverse aussi chaque groupe et conduit à des affinités multiples entre les personnes et à des processus de groupes mouvants selon les contextes et les enjeux.

Nous qualifions donc d'« interculturelle » la démarche commune et constructive, dans un groupe hétérogène ou d'origines culturelles différentes, prenant en compte et mettant en synergie trois plans :

- l'élaboration de l'équilibre identitaire du sujet et ses aménagements successifs, provoqués par les questionnements et tensions vécus dans des contextes interculturels ;
- l'analyse des ressemblances et différences entre les personnes et les groupes en contact coopératif ou conflictuel ;
- la « méta-communication » sur les interactions (c'est-à-dire la possibilité d'analyser en commun ce qui se passe dans les situations de communication), qu'il s'agisse de gestion de malentendus et de conflits ou de création de modes de coopération.

L'objectif de cette démarche consiste à permettre la reconnaissance mutuelle, le dialogue et la rencontre à accompagner les transformations des personnes et des groupes en situation d'acculturation, et de créer les conditions d'un agir commun.

#### Un apprentissage

L'interculturel s'apprend comme l'homme apprend à marcher : par l'expérience et par les risques assumés et accompagnés. L'apprentissage interculturel ne se réalise ni par une simple transmission de connaissances didactiques, ni par mimétisme de comportements, mais par la construction expérimentale. L'apprenant, canalisé par un « accompagnateur », se transforme lui-même en produisant les savoirs et compétences dont il a besoin.

Il s'agit de l'« *apprentissage par l'expérience* » que les anglais appellent « *learning by doing* ». Cette forme d'apprentissage est comme un cercle passant par plusieurs phases (d'après Markus MOLZ) : « *expérimentation, observation, problématisation, conceptualisation* », cette dernière conduisant à une nouvelle expérimentation et ainsi de suite. Pour qu'il y ait apprentissage, il faut parcourir tout le cercle et poursuivre encore la démarche comme dans une spirale.



Cet apprentissage nécessite des méthodes actives d'expérimentation, des moyens d'observation, d'analyse et d'évaluation, des réflexions théoriques permettant d'intégrer les acquis de l'expérience et de les confronter à d'autres expériences.

En contexte interculturel, cet apprentissage se complète de la confrontation permanente à d'autres points de vue : des personnes vivant la même expérience que moi au même moment dans le même lieu la ressentent et l'interprètent différemment : c'est précisément la confrontation de ces différents points de vue non réductibles mais complémentaires qui permet à l'apprentissage devenir interculturel.

Ceci nécessite trois conditions indispensables :

- **l'empathie** : capacité à comprendre l'autre et à ressentir ce qu'il ressent, sans nier les différences et sans cesser d'être moi-même ;
- **le travail sur les divergences et les conflits** : il permet l'explicitation des malentendus, des émotions qu'ils suscitent, des valeurs différentes qui les génèrent, afin de passer du conflit à la complémentarité créatrice ;
- **la volonté de coopération** : partant du déséquilibre expérimenté dans les malentendus, conflits et les remises en cause de mes propres valeurs, les personnes se transforment et trouvent un nouvel équilibre identitaire au cœur même des interactions ; elles peuvent alors coopérer et construire ensemble un monde nouveau : la complémentarité des différences engendre la créativité.

#### Une compétence interculturelle

Les formations que nous proposons ont pour objectif de développer une compétence interculturelle chez les animateurs.

« La compétence interculturelle peut être définie comme cette capacité qui permet à la fois de **savoir analyser et comprendre** les situations de contact entre personnes et entre groupes porteurs de cultures différentes, et de **savoir gérer** ces situations. Il s'agit de la capacité à prendre une distance suffisante par rapport à la situation de confrontation culturelle dans laquelle on est impliqué, pour être à même de repérer et de lire ce qui s'y joue comme processus, pour être capable de maîtriser ces processus. »

FLYE SAINTE MARIE, A., 1997 : La compétence interculturelle dans le domaine de l'intervention éducative et sociale. *Les cahiers de l'Actif*, 250/251, I, 55).

Cette compétence s'acquiert par l'apprentissage permanent dans lequel nous situe toute rencontre interculturelle, mais aussi par la maîtrise de méthodes et de techniques d'analyse et de communication qui permettent de se situer dans l'échange, de prendre de la distance et de conduire les processus d'échange.

Cette compétence est une nécessité pour le développement d'échanges transfrontaliers d'enfants et de jeunes. Elle est également une nécessité pour la vie sociale quotidienne, dans des sociétés marquées par le multiculturalisme, les métissages et les affrontements de toutes sortes. C'est pour cette raison que nous consacrons beaucoup d'énergie au développement d'échanges transfrontaliers d'enfants et de jeunes : non seulement pour offrir des vacances et des loisirs à des jeunes, mais aussi pour qu'ils puissent acquérir une compétence interculturelle leur permettant de trouver leur place dans la société et de devenir acteurs et auteurs de la construction européenne et d'un monde solidaire.

*« Nous savons ce que nous refusons :  
un monde qui ne serait que compétition et domination...*

*Nous savons ce dont nous rêvons :  
égalité, solidarité, amitié entre les peuples...*

*Mais nous savons aussi que ce rêve n'est pas la réalité :  
l'oppression existe et les conflits conduisent souvent à la violence.*

*Entre le refus de l'oppression et le rêve d'idéal, nous croyons qu'une  
troisième voie est possible : la dynamique interculturelle permet de  
reconnaître les différences et de s'expliquer :*

- *quand nous constatons que nos mots sont intraduisibles dans une autre langue,*
- *quand nous souhaitons expliciter nos stéréotypes pour dépasser les préjugés,*
- *quand nous acceptons de dire les souvenirs relationnels douloureux qui remontent à nos mémoires.*

*Dans cette dynamique, les différences deviennent complémentarités ; elles rendent possibles la coopération et l'émergence de nouvelles manières de vivre et de penser véritablement interculturelles. »*

Marc THOMAS - 12 octobre 2000

Texte inspiré des expériences du stage  
et prononcé lors de la réception officielle  
au Service National de la Jeunesse à Luxembourg

1-5. Programme des deux stages

1<sup>er</sup> stage : 9 au 14 octobre 2000 à Eisenborn, Luxembourg

Horaires	Lundi 9 Présentations	Mardi 10 Connaissance de soi et de l'autre dans le contexte de l'animation	Mercredi 11 Prise de conscience de l'interculturel	Jeudi 12 Techniques d'animation interculturelle	Vendredi 13 Evaluation et projections	Samedi 14 Bilan
8.00-8.45						
8.45-9.00						
9.00	10.00 accueil - Installation (chambres) - Trombinoscope - Présentation individuelle - Jeux « brise-glace »  11.00 Rappel des règles de vie et des objectifs de la formation	Petit dej jeux linguistiques Qui sommes-nous ?  Présentation et comparaison des structures	Petit dej jeux linguistiques Image de soi, Image de l'autre	9.00 : Petit dej 9.30 : jeux linguistiques 10.00: Gestion des conflits et médiation: - Mise en situation - Analyse théorique	jeux linguistiques Financements européens - Exposé - Elaboration de projets d'échanges	8.30 Petit dej Valise, finances...  Bilan Evaluation du stage
12.30	repas Présentation individuelle et motivations avec l'aquarelle (Iise)	repas L'animateur : Analyse des différences techniques, pédagogiques et réglementaires	repas Communication verbale et non verbale	repas 13.30 Rallye découverte environnement et contexte à Luxembourg: approche de la perception et des représentations	repas Elaborer des projets d'échanges	Repas 14.00 : fin de stage
	Présentation de la formation (contenu) Préparation des soirées avec les stagiaires	Définir une problématique commune du rôle de l'animateur	Que faire quand la communication ne fonctionne pas ? Dépasser les préjugés.	17.00 : Evaluation 18.00 : Rencontre avec les officiels (institutions, presse...)	Evaluation du stage et projets	
18.30	Buffet Présentation spécialités (culinaires, géographiques, historiques, politiques, économiques...) par groupe national ou régional	repas Soirée stagiaires	repas Evaluation : L'interculturel : qu'est-ce qui a changé depuis 3 jours ?	19.30 dîner en ville	repas Fête	
21.30						
22.00	Bilan-flash sans débat					

2ème stage : 7 au 12 avril 2001 à Munsbach, Luxembourg

Horaires	Samedi Présentations	Dimanche Dimension interculturelle et dynamique d'échanges	Lundi Connaissance de soi et de l'autre dans le contexte de l'animation	Mardi Programmes européens et Techniques d'animation interculturelle	Mercredi Gestion des conflits et médiation	Jeudi Evaluation et projection
8.00-8.45						
8.45-9.00						
	10.00 accueil, Installation et distribution des chambres Trombinoscope	Petit déj jeux linguistiques Image de soi, image de l'autre présentation et analyse des stéréotypes de sa propre culture, de celle de ses voisins	Petit déj jeux linguistiques 9.00: « Forum d'avenir » (travail toute la journée sur l'élaboration de projets transfrontaliers avec réflexion sur valeurs éducatives, rôle de l'animateur, réglementation).	Petit déj jeux linguistiques 9.00: Evaluation mi parcours sur la base de l'aquarelle et d'un débat	Petit déj jeux linguistiques 9.00: La gestion des conflits et médiation: Mise en situation et analyse théorique	8.30 Petit déj Valise, finances... 9.30 : suite des projets d'échanges sur la base du Forum d'avenir et de tous les apports en terme de budget, rôle de l'animateur, valeurs et réglementation
11.00	"jeux brise glace" Rappel des règles de vie et des objectifs de la formation		Le matin : phase critique (grand groupe) et phase utopique (en petits groupes multinationaux)	10.30 : Présentation des programmes européens et de l'OFAJ		Préparation d'un courrier de ce qu'ils ont à faire pour que le projet se réalise (auto envoyé)
12.30	13.00 repas Présentation individuelle et motivations avec l'aquarelle	12.30 repas 15.00 : Mise en situation: la communication des Malekulas	12.30 Repas Phase réaliste et concrète (en grand groupe)	12.30 repas Rallye découverte environnement et contexte: approche de la perception et des représentations	repas 14.00 jeux de rôles sur conflits, médiation, rôle de l'animateur, valeurs...	Repas 14.00 Evaluation : techniques et analyses Evaluation de la formation
	Présenter le planning de la formation en lien avec les attentes des stagiaires	16.30 : pause 17.00 : débat sur les attentions à avoir en situation interculturelle				16.00 : fin de stage
18.00	Bilan Flash de la journée	Bilan Flash de la journée			16.30 : Bilan Flash de la journée 17.00 pause et préparation réception	
19.00	Buffet froid avec spécialités de chacun	repas	repas	19.30 dîner en ville	18.00 : reception avec la presse et les officiels Buffet froid festif de fin de stage	
20.30	Présentation des spécialités culinaires	Préparation par les stagiaires de la soirée du mercredi	Préparation par les stagiaires de la soirée du mercredi		Fête SarLorLux préparée par les stagiaires	

## 5. Rapport des workshops du 14 décembre 2001

Le workshop n°1 « Echange de jeunes », ainsi que le workshop n°3 « Education non-formelle » ont été regroupés pour des raisons de nombre de participants.

### 5.1. Echange de jeunes et éducation non-formelle

#### **PARTICIPANTS**

**Maria d'AGOSTINO** (présidente de l'Atelier n°3)  
Maison des Jeunes de Dudelange

**Luc WENDLING** (co-président de l'Atelier n°3)  
Inter-Actions

**Delfina BARAO** (présidente de l'Atelier n°1 et secrétaire de cet atelier)  
Education nord-sud

**Charles GASPERI** (co-président de l'Atelier n°1)

**Anne GOBLET**  
Action locale pour jeunes

**Nicole MICH**  
SPOS du Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher

**Patricia LUZ**  
EVS

**Jean Matthias ROLLER**  
Projet Streetwork

**Christophe STARCK**  
Centre Information Jeunes Wiltz

Après une courte présentation de quelques projets réalisés par les personnes présentes, chacun a dû s'exprimer par rapport aux thèmes de l'éducation non-formelle, aux projets réalisés ou à réaliser et au travail en réseau dans ces domaines.

#### Thèmes

Les différents thèmes peuvent être regroupés sous les rubriques :

- l'interculturel dans le but d'arriver à une meilleure connaissance de soi et de l'autre,
- l'intégration du jeune
  - dans l'espace public (maison de jeunes, quartier, ville, etc),
  - dans la vie professionnelle et sociale,
- la valorisation et la reconnaissance de soi à travers la créativité dans les différents moyens d'expression (musique, danse, graphisme, photographie...),

- l'éducation à la citoyenneté.

Tous ces thèmes doivent faire l'objet d'un projet. La condition pour développer l'éducation non-formelle est d'initier des projets qui vont dégager des compétences chez les jeunes.

### Projets

Les activités développées dans les projets doivent favoriser :

- la participation active de tous les jeunes,
- la responsabilisation,
- la création d'autonomie,
- un échange avec des professionnels ou d'autres jeunes actifs dans le même domaine,
- une évaluation des résultats et des répercussions du projet sur les participants,
- une mise en valeur de cet apprentissage à travers le rôle de multiplicateur.

Les exemples développés au cours du workshop ont prouvé que des projets remplissant ces conditions sont réalisables et qu'ils favorisent en plus la création de multiplicateurs parmi les participants.

Les projets dans le domaine interculturel devraient donner aux jeunes, surtout aux jeunes étrangers, la possibilité de mieux connaître la culture d'origine. Une meilleure connaissance de sa propre culture (même s'il s'agit d'une « culture mixte » contribue à la valorisation de soi et à une meilleure intégration dans le pays d'accueil. Chaque pays européen devrait pouvoir tenir compte des origines de sa propre population et appuyer des projets et des échanges qui valorisent des différentes origines des habitants. Pour le Luxembourg, il serait important de pouvoir intégrer le Cap-vert parmi les pays participants du programme Jeunesse.

### Travail en Réseau

Pour tout travail, il faut avoir des jeunes. Ils sont à la base de tout projet. Même s'ils sont motivés et s'ils font preuve d'une certaine autonomie, leur projet doit être mis en Réseau pour pouvoir profiter d'éventuels appuis logistique, financier, etc :

- au niveau local ou national : communes, autres Maison de jeunes, Ministères, Administration, école,
- au niveau international : autres organismes dans les régions frontalières ou dans d'autres pays européens ou autres, l'Europe.

### **Finalité de tous ces projets :**

- donner au jeune le sentiment qu'il EST quelqu'un avec beaucoup de potentialités et en conséquent qu'il sait faire des choses pour soi et pour les autres,
- encourager les jeunes à devenir des acteurs de leur propre vie et des citoyens actifs dans la société

## 5.2. Mise en réseau de la coopération au niveau du Benelux et de la Grande Région. Association, Formation, Centre(s) de Jeunesse.

### **PARTICIPANTS**

**Alain TANDEL** (président de l'Atelier)

Institut d'Europe Münsbach, responsable du Centre et formateur aux apprentissages interculturels

**Adrien PROMME** (co-animateur de l'atelier)

Service National de la Jeunesse Luxembourg, éducateur gradué, responsable du Centre de Formation et de rencontres d'Eisenborn

**Marc THOMAS** (secrétaire de l'Atelier)

Centre de Médiation Interculturelle Metz, consultant formateur relations humaines et dynamiques interculturelles

**Miloud BELHADJ**

Educateur spécialisé – Maison des Jeunes de Petange

**Mohammed CHOUITARI**

Association Alhambra, éducateur dans un quartier à forte concentration de migrants à Bruxelles

**Heike JÄSCHKE**

Jugendamt Merzig

**Ilse JUNG**

AWO Jugend Saar, formatrice et organisatrice d'échanges franco-allemands

**Stéphane KOUVER**

Fédération Culture et Liberté de Moselle, responsable des échanges internationaux

**Nina MERGEN**

Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise

**Klaus NEUSIUS**

Jugendamt, Merzig

**Michaël SCHMITT**

Fédération départementale des MJC de Moselle, accompagnateur travail international, responsable d'animateurs sur le terrain

**Nathalie WAUTHY**

Infor Jeunes Arlon

## INTRODUCTION DE L'ATELIER (Alain TANDEL)

Deux pistes de réflexion :

### 1. La mise en réseau des organismes de jeunesse (institutionnels, associatifs, etc.) de la Grande Région

Une coopération des organismes de jeunesse existe déjà au Benelux depuis 1985 :

- coopération interne au Benelux : mise en réseau des associations et organismes de jeunesse. échange d'idées, de procédés, de méthodes...
- coopération externe, en particulier avec des pays d'Europe centrale et orientale.

Cette coopération pourrait s'élargir à la Grande Région Sarre-Lor-Lux (y compris Rheinland Pfalz)

### 2. Un projet de création d'un Centre de la Jeunesse pour la Grande Région

Le Conseil de l'Europe incite à la création de Centres de Jeunesse pour « tisser une toile » entre les partenaires et entrer en réseau avec les centres de jeunesse des autres pays. Il s'agit de :

- centres de compétences (pédagogie, interculturel...)
- centres de coordination
- centres de gestion d'un pool d'animateurs et de formateurs sur les plans régional, national ou interrégional et transfrontalier.

La création d'un Centre de la Jeunesse transfrontalier est en projet.

Le président de l'Atelier invite les participants à exprimer, sur ces sujets, leurs besoins et leurs attentes, à partir de leur propre travail : « qu'attendez-vous d'une mise en réseau transfrontalière ? »

## LES ORGANISMES DE JEUNESSE

Une participante s'interroge sur les organismes de jeunesse concernés, d'autant plus que les structures ne sont pas les mêmes dans les différents pays. Quelques précisions (non exhaustives) sont données par chacun :

### Belgique francophone

- Un même décret définit : les Maisons de Jeunes – les Auberges de Jeunesse – les Centres d'Information Jeunesse. Ce sont souvent des ASBL indépendantes et subventionnées (50-60%) par l'Etat.
- Il existe des Fédérations de Jeunesse, équivalentes au Conseil de la Jeunesse luxembourgeois.
- D'autres organisations « volantes » ne sont pas rattachées à une structure officielle, par exemple les club de jeunes ou des initiatives éphémères autour d'une action

### Belgique néerlandophone (notes du secrétaire peu claires !)

- Le dispositif n'est pas le même que pour la communauté francophone.
- Les organismes de jeunesse sont le plus souvent subventionnés par la Région
- L'Aide au Milieu Ouvert (AMO) concerne les initiatives concernant les jeunes en difficulté.

### Moselle

- L'Etat : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports



- Des Fédérations d'Education Populaire regroupant les associations de jeunesse
- Champ du travail social

#### Luxembourg

- Le Ministère de la Famille et de la Jeunesse co-finance les Maisons de Jeunes (50% Etat, 50% communes)
- Chaque Maison de Jeunes est gérée par une ASBL qui repose sur des bénévoles .

#### Allemagne

- Les jeunes sont organisés en associations structurées, ou en club de jeunes gérés par les jeunes eux-mêmes, ou encore il s'agit de jeunes non organisés.
- Les animateurs sont soit des bénévoles (organisés en association), soit des professionnels.
- Les professionnels sont salariés, soit par des associations, soit par les administrations communales.
- Les professionnels s'adressent à tous les jeunes (associations, club, non organisés)

#### LES INTERETS D'UNE MISE EN RESEAU TRANSFRONTALIERE

Au cours de l'échange dans cet atelier, tous ont dit leur intérêt pour la mise en réseau des organismes de jeunesse dans la Grande Région en précisant :

- créer un Centre de Jeunesse transfrontalier est une bonne piste pour capitaliser les ressources des uns et des autres et créer un brassage ;
- à condition qu'il y ait des objectifs clairs et un contenu ;
- il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir défini des finalités pour réaliser quelque chose ensemble.

Cet intérêt est exprimé par des acteurs de terrain diversement situés : association et institutionnels ; animateurs de loisirs, travailleurs sociaux, formateurs, professionnels de l'information ; activités de loisirs, d'études, d'insertion ; etc. Leurs besoins et leurs attentes peuvent être regroupées sous les trois têtes de chapitres suivantes :

##### 1. Information

- Une mise en réseau existe déjà au niveau des Centres d'Informations Jeunesse (European Youth Information Counselling Agency: Eryica)
- Les réseaux existants ont besoin d'être améliorés et complétés
- Les demandes des jeunes concernant l'international explosent : demande de renseignements sur le SVE, les études dans les autres pays, les possibilités de travail à l'étranger, etc.
- Pour créer un réseau de Maisons de Jeunes ou d'associations, il y a besoin d'informations.
- Il y a beaucoup de demandes de partenariats, mais il manque des canaux, une plate-forme qui permettent l'information des jeunes
- Pourquoi ne pas organiser au niveau transfrontalier une foire aux études (un peu comme le Salon de Luxembourg)
- Un site Internet pourrait être créé pour la Grande Région : des sites existent déjà en Sarre et au Luxembourg : ils pourraient être adaptés et élargis. le site Eurodesk de la Commission Européenne avait cet objectif, mais il n'a jamais été vraiment performant.

## 2. Formations

Dans chaque pays, il y a beaucoup de formations de qualité à destination des jeunes : il y aurait avantage à les mettre en réseau de diverses manières :

- échanges de formateurs
- formations communes
- banque de données des compétences
- centre de ressources

## 3. Partenariats

- Echanges d'expériences
- Mise en contact
- En Belgique francophone, cette mise en réseau intéresse d'abord les Maisons de Jeunes
- Pour construire un projet international et un partenariat, on part souvent de zéro, avec ses propres contacts. Pour faciliter ces montages de projets internationaux, nous avons besoin : d'une mise en réseau – d'un lieu de rencontres – de personnes qui le font vivre.
- Quand on organise un échange international, entrer en relation avec d'autres ayant déjà réalisé la même expérience permettrait d'éviter certaines erreurs, de remotiver et remobiliser les jeunes
- Permettre une ouverture pour des jeunes en difficulté qui ne quittent leur quartier. Il s'agit de favoriser les rencontres et les ouvertures culturelles pour confronter ces jeunes à d'autres personnes (peut-être de la même origine) qui ont vécu dans un autre contexte.
- Les échanges internationaux doivent aussi être ouverts à des publics défavorisés et multiculturels : la rencontre de l'autre favorise la découverte de soi ; les animateurs de divers pays trouvent intérêt à confronter leurs pratiques et les différentes politiques sociales.
- L'insertion et l'intégration sont des démarches de longue haleine : pour mettre en place de tels projets, il est nécessaire d'avoir des moyens et des perspectives communes.
- L'insertion ne concerne pas seulement les jeunes en difficulté, mais ceux qui risquent de le devenir : l'insertion commence par la prévention.
- Avec des jeunes en difficulté loin de toute démarche de projets, il y a besoin de puiser d'autres idées et de trouver des structures d'accompagnement
- Les personnes qui initient des projets ont besoin de se rencontrer. L'idée de créer des banques de données d'informations et de compétences est intéressante, mais elle ne suffit pas : il s'agit d'abord de mettre en réseau des personnes. La banque de données ne remplacera jamais la mise en relation.
- On pourrait imaginer l'organisation d'une visite de courte durée dans la Grande Région : allemands, belges, français, luxembourgeois découvrant ensemble la Grande Région.

## 6. Coordonnées des intervenants et des participants

Nom	Organisation	Rue	Localité	Téléphone	Fax	EMAIL
Barao Delfina	Education nord-sud	13 Avenue G. Diderich	L-1420 Luxembourg	00352 26 45 99 33	00352 29 86 01	education.nord-sud@onqd.lu
Belhadj Miloud	MJ Pétange	1 Place de la Libération	L-4753 Pétange	00352 26 50 10 17	00352 26 50 10 16	mipetange@pt.lu
Braconnier Luc	Ministère de la Culture	B.P. 61	L-9201 Diekirch	00352 80 87 90 11	00352 80 87 90 18	luc.braconnier@mcesr.lu
Brijs Nancy	Féd des MJ en Belgique francophone	8 Place St. Christophe	B-4000 Liège	0032 422 364 16	0032 422 370 60	fmj@skynet.be
Chouitari Mohamed	Alhambra	180, Ché de Mons	B-1070 Bruxelles	0032 2 523 93 54		mchouita@hotmail.com
Coimbra José	CLAE	26 rue de Gasperich	L-1617 Luxembourg	00352 29 86 86	00352 26 483 189	migrations@clae.lu
D'Agostino Maria	MJ Dudelange	2 rue du Parc	L-3542 Dudelange	00352 51 13 51	00352 51 13 49	mjudel@pt.lu
Flament David	Fédération des MJ en B francophone	8 Place St. Christophe	B-4000 Liège	0032 422 364 16	0032 422 370 60	fmj@skynet.be
Gasperi Charles	Agence Nationale	24-26 Place de la Gare	L-1616 Luxembourg	00352 478 6478		charles.gasperi@info.jeunes.lu
Goblet Anne	Action Locale pour Jeunes	30 rue Ste Catherine	L-6717 Grevenmacher	00352 74 86 12	00352 74 86 12	ail.wass@education.lu
Jäschke Heike	Jugendbüro Waden Weiskirchen	Oberstrasse 9	D-66687 Waden			
Jung Ilse	Awo Jugend-Saar	21 rue de la Chapelle	F-57410 HOELLING	0049 6898 441 481	0049 689 844 1482	IJUNG@LVSaarland.awo.org
Kieffer Gérard	SESOPJ	5 Avenue Marie-Thérèse	L-2132 Luxembourg	00352 44 74 35 04	00352 26 56 04 23	gerard.kieffer@cathol.lu
Kouver Stéphane	Culture et Liberté	9 rue du Kammerfelsen	F-57960 Soucht	0033 3 879 694 15	0033 3 879 941 5	culture-et-liberte.vdn@wanadoo.fr
Kreutz André	Féd des MJ en Belgique francophone	8 Place St. Christophe	B-4000 Liège	0032 422 364 16	0032 422 370 60	fmj@skynet.be
Le Moignic Frédéric	Culture et Liberté	2 rue de l'Eglise	F-57710 Tressange	0033 382 504 606	0033 382 504 606	culture-et-liberte.pio@wanadoo.fr
Lennertz Herbert	Ministerium Deutsch Gemeinschaft	1-5 Gospert	B-4700 Eupen	0032 87 74 45 39	0032 87 55 64 76	
Lijja Minttu	EVS	4, rue de la forêt	L-6196 Eisenborn			

Ludovicy Noëlle	Service National de la Jeunesse	B.P. 707	L-2017 Luxembourg	00352 478 6479	00352 26 20 30 48	kim.schortgen@sni.lu
Luz Patricia	Inter-Actions	9 route de Thionville	L-2611 Luxembourg	00352 49 26 60		
Melgar Angel	EVS	4, rue de la forêt	L-6196 Eisenborn			
Mergen Nina	CGJL	B.P. 657	L-2016 Luxembourg	00352 40 60 90 331	00352 40 60 90 341	cgjl@cgjl.lu
Mich Nicole	LTJB/ SPOS	B.P. 29	L-6701 Grevenmacher	00352 75 06 65 50	00352 75 92 71	spos@ltjb.lu
Muller Frantz-Charles	Service National de la Jeunesse	B.P. 707	L-2017 Luxembourg	00352 478 6450	00352 46 41 86	frantz.charles.muller@sni.lu
Neusius Klaus	Jugendbüro Waden Weiskirchen	Oberstrasse 9	D-66687 Waden			
Noirfalisse Thomas	Echos Communication	28, rue Coleau	B-1410 Waterloo	0032 2 387 53 55	0032 2 387 53 51	tom.noirfalisse@skynet.be
Poimé Thomas	Stichting Wooko Makandje	Korte Jansstraat 2a	NL-3512 GH Utrecht	030 231 61 77		tho.polime@planet.nl
Promme Adrien	Service National de la Jeunesse	B.P. 707	L-2017 Luxembourg	00352478646 6	00352 46 41 86	adrien.promme@sni.lu
Roller Jean Matthias	Interaction Projet Streetwork	9 route de Thionville	L-2611 Luxembourg	00352 26 29 32 46		
Sancho José Obeso	CNV-jongeren	Ravellaan 1	NL-3533 JE Utrecht	030 291 37 80		J.Sancho@jocnv.nl
Schmitt Michael	Féd des MJC de la moselle	1 rue du Coëtlosquet	F-57000 METZ	0033 3 876 904 80	0033 3 876 90 481	mijea@gmx.net
Slangen Magda	Stichting Symbiose	Postbus 5086	NL-6130 PB Sittard	046 420 81 24		magda.slangen@symbiose.nl
Starck Christoph	Centre Information Jeunes	59, rue Michel Thilges	L-9502 Wiltz	00352 95 93 27	00352 95 01 90	jh.wolz@jhwolz.lu
Tandel Alain	Institut d'Europe de Münsbach	15, rue de la forêt	L-5370 Schuttrange	00352 35 72 48	00352 26 35 20 87	
Thielemans Martine	MJ Redange	36 Grand-rue	L-8510 Redange	00352 62 05 09	00352 62 09 85	picri@jeunes.lu
Thomas Marc	Centre de Médiation Interculturelle	rue du Ruisseau 15	F-57 070 METZ			marcthomas@wanadoo.fr mthomas@mediation-interculturelle.com
Unger Mireille	NIZW International Centre	Postbus 19152	NL-3501 DD Utrecht	030 230 65 08		m.unger@nizw.nl

Van der Burg Jan	Ministry of Health, Welfare and Sport	5 Parnassusplein	NL-2511 VX The Hague	0031 70 3407911	0031 70 3407834	<a href="mailto:i.vd.burg@minvws.nl">i.vd.burg@minvws.nl</a>
Van Dyck Hilde	Ministère Afdeling Jeugd en Sport	1 Markiesstraat	B-1000 Bruxelles	0032 2 553 41 42	0032 2 553 41 32	<a href="mailto:hilde.vandyck@wvc.vlaanderen.be">hilde.vandyck@wvc.vlaanderen.be</a>
Wauthy Nathalie	Infor Jeunes Arlon	40 rue de la Caserne boîte 3	B-6700 Arlon	0032 632 368 98		<a href="mailto:arlon@inforjeunes.be">arlon@inforjeunes.be</a>
Wending Luc	Inter-Actions	9 route de Thionville	L-2611 Luxembourg	00352 49 26 60	00352 49 26 59	<a href="mailto:iaf.direction@cmdnet.lu">iaf.direction@cmdnet.lu</a> <a href="mailto:pinocchio@vo.lu">pinocchio@vo.lu</a>
Werner Romi	Snj Bureau régional sud	7 rue des Artisans	L-3712 Rumelange	00352 26 56 03 79		<a href="mailto:romi.werner@snj.lu">romi.werner@snj.lu</a>
Woeldgen Véronique	Secrétariat Général Benelux	39, rue de la Régence	B-1000 Bruxelles	0032 2 519 38 41	0032 2 513 42 06	<a href="mailto:v.woeldgen@benelux.be">v.woeldgen@benelux.be</a>

